

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

- b) 316-23.03 **Entrée en matière** Projet de loi abrogeant la loi no 28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 **p. 1272**
- c) 317-23.03 **Entrée en matière** Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique portant sur la division/réunion de parcelles, sur divers ajustements, sur la cession gratuite au domaine privé et sur la constitution de servitudes sur les parcelles n°5301 et 5302 de la Commune de Lancy **p. 1273**
- 7) Motions - Résolutions
- a) Résolution des groupes PDC-VL, PLR, MCG « La place des Ormeaux sacrifiée, et les habitants aussi » (R084-2023) **p. 1275**

RAPPORTS DE COMMISSION

- 8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- a) M074A-2023 **Vote** Motion « pour une alimentation saine et durable » – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 février 2023 (Mme Deborah MÜHLE) **p. 1282**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission sociale et petite enfance, séance du 6 février 2023, rapporteur M. Thomas VOGEL
- a) Vision, missions et axes prioritaires du service de la petite enfance **p. 1288**
- b) Présentation des EVEP à prestations élargies et prestations restreintes et leurs spécificités **p. 1290**
- 10) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 février 2023, rapporteure Mme Deborah MÜHLE
- a) Divers
- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 2 mars 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Arrêtés de circulation Rampe Quidort et Pont Rouge **p. 1292**
- b) Stationnement vélo **p. 1293**
- c) Secteur Fraisiers, abrogation du PLQ et MZ **p. 1293**
- d) Projet Tour Caroll **p. 1294**
- e) Divers
- 12) Commission sociale et petite enfance, séance du 6 mars 2023, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Explicatif de la directive logement et de ses annexes **p. 1295**
- b) Présentation du logiciel logement **p. 1296**
- c) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

- 13) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 7 mars 2023, rapporteur M. Smult KOUAME
- a) Présentation des résultats de l'enquête sur les besoins culturels dans les quartiers lancéens **p. 1297**
 - b) Ateliers d'artistes à Surville **p. 1297**
 - c) Divers
 - d) Election du-de la président-e et du-de la vice-président-e dès le 1^{er} juin 2023 **p. 1298**
- 14) Commission des finances, séance du 8 mars 2023, rapporteur M. Matthieu JOTTERAND
- a) Propositions pour étapes planifiées du budget 2024 **p. 1298**
- 15) Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont, séance du 9 mars 2023, rapporteure Mme Caroline MONOD
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 1300**
 - b) Projets futurs **p. 1301**

POINTS FINAUX

- 16) Nomination d'un-e vice-président-e et d'un-e suppléant-e pour le local de vote du Petit-Lancy pour le 2 avril 2023 **p. 1302**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 1302**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Couto : bonsoir à tous. J'ouvre la séance du 23 mars 2023. Je salue Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse l'absence de M. Clémence, M. Di Salvo et M. Daher. Nous sommes donc 34, la majorité est à 18.

Mesdames et Messieurs, je vous prie maintenant de vous lever afin d'observer quelques instants de silence en mémoire de M. Thierry Francioli, ancien conseiller municipal, qui est décédé récemment dans sa 64^e année.

L'assemblée se lève et observe quelques instants de silence.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Beun : je vous soumetts un projet de résolution à insérer dans l'ordre du jour.

M. Haas : une résolution concernant la fermeture de la rampe du Pont-Rouge, ce que nous estimons être un dégât pour la place des Ormeaux, est aussi déposée ce soir et se trouve sur vos tables. Je la présenterai tout à l'heure. Merci de l'insérer également à l'ordre du jour.

M. Couto : nous avons deux résolutions que nous allons positionner au point 7 de l'ordre du jour. Au point 7a) ce sera la résolution du groupe MCG « Pour nos rivières et nants plus sains : protégeons nos cours d'eau, leur biotope et leur faune ». Au point 7b) la résolution des groupes PDC-VL, PLR et MCG qui est intitulée « La place des Ormeaux sacrifiée, et les habitants aussi ».

M. Jotterand : par rapport au projet de résolution du groupe MCG pour les rivières et les nants, cela me semble tout être une motion. Il serait plus intéressant de l'ajouter à l'ordre du jour comme une motion, c'est-à-dire avec les délais nécessaires.

Mme Beun : c'est plutôt une résolution parce qu'il faut vraiment que quelque chose se fasse le plus rapidement possible.

M. Jotterand : certes, que quelque chose soit fait rapidement, c'est louable comme but. Ce n'est pas exactement comme cela, le règlement du Conseil municipal différencie les résolutions des motions ; c'est pour cela qu'il y a par exemple l'urgence qui est prévue. Mais une résolution, cela reste un texte qui donne un avis, alors que là c'est clairement une motion puisque le texte souhaite que le Conseil administratif fasse quelque chose. C'est pour cela aussi que dans notre règlement on a différents types de texte, avec des délais de dépôt différents. Malgré le fait que vous souhaitiez l'urgence, ce que je peux comprendre en termes de besoin, je ne vois pas de raison de tordre notre règlement. Donc, je pense que ce texte devrait être déposé comme une motion pour le prochain Conseil municipal.

Mme Vandeputte : j'aimerais préciser que dans les invites qui sont proposées, c'est de la compétence cantonale, donc le fait que ce soit une résolution, cela ne m'a pas heurtée.

Mme Beun : effectivement, le Canton a quelque chose à voir dans ceci, simplement dans le sens où il pourra soutenir techniquement et financièrement la commune pour qu'elle puisse assainir ses cours d'eau. De plus, si vous avez lu le projet de résolution, les égouts, les eaux grises, canalisations et autres sont de la compétence de la commune et non pas du Canton.

M. Jotterand : donc, en fait, si je comprends bien, Mme Beun vient de contredire Mme Vandeputte, dans le sens où justement ce sont des actions communales qui sont requises. Je vous lis l'article 34 de notre règlement : « *Projet de résolution – Le projet de résolution est la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion sur un objet quelconque* ». Donc son opinion. « *Après son acceptation par le Conseil municipal, le Conseil administratif est tenu d'acheminer le texte du projet de résolution à son ou ses destinataires. Le projet de résolution peut être présenté en tout temps* ».

L'invite 5 par exemple : « *invite le Conseil administratif à faire des réparations et changements nécessaires afin que les pollutions ne se reproduisent plus* ». Ce n'est pas transmettre son opinion, donc c'est une motion. Ce texte ne peut, malheureusement, selon notre règlement,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

figurer à l'ordre du jour de ce soir et donc je vous invite à refuser l'ordre du jour ainsi proposé par Monsieur le Président si cette résolution, qui n'en est pas une, reste à l'ordre du jour.

Mme Beun : si effectivement le texte a commencé comme une motion, il a terminé comme une résolution. C'est pour cela que nous vous le proposons comme une résolution, même si au départ on pourrait croire que c'est une motion. Je vous propose donc de le considérer comme une résolution.

M. Bonfanti : j'aimerais éviter d'intervenir, mais il me semble que c'est le Bureau qui est le garant du règlement du Conseil municipal. C'est peut-être au Bureau de trouver une solution.

M. Couto : je vous propose de faire une suspension de séance pour qu'on puisse discuter au niveau du Bureau pour décider si on la met ou pas à l'ordre du jour.

La séance est suspendue durant 5 minutes.

Mme Beun : pour que ce texte puisse être mieux considéré par le Conseil municipal, il serait plus judicieux de le proposer comme projet de motion lors du prochain Conseil municipal.

M. Couto : on aura donc au point 7a) le projet de résolution des groupes PDC-VL, PLR et MCG, intitulé « La place des Ormeaux sacrifiée et les habitants aussi ».

Je vais soumettre l'approbation de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour est accepté avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : comme vous le savez, la traditionnelle course du coteau va avoir lieu, pour les conseillers municipaux, ce n'est que 4 km. Je suis prêt à participer, s'il y en a qui veulent me suivre, ce serait sympathique, autant au féminin qu'au masculin. Les intéressé.es peuvent s'adresser au secrétariat, Mme Crisafulli prendra les inscriptions, pour voir si on arrive à faire une équipe et à gagner, qui sait !

Une copie d'une pétition concernant le centre Caroll nous est parvenue. Le Bureau a décidé de la transmettre à la présidente de la Commission de l'aménagement du territoire qui jugera de la suite à donner.

Nous avons aussi reçu un courrier de la part de Plateforme du réseau seniors Genève qui vous sera transféré par e-mail.

Nous avons reçu un courrier de M. François Lance qui concerne la fermeture à l'essai pour le TIM de la voie descendante de la rampe du Pont-Rouge sur la commune de Lancy. Le Bureau a décidé de transférer ce courrier à la Commission de l'aménagement du territoire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Concernant le planning des séances du Conseil municipal pour la période allant de septembre 2023 à juin 2024, vous l'avez reçu sur CMNet. Vu que je dois le soumettre au vote, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer par rapport à ce planning qui a eu quelques modifications par rapport à ce qui était classiquement appliqué, c'est-à-dire que les séances sont fixées plutôt au milieu du mois qu'à la fin pour faciliter le vote du budget.

Vote accepté par 24 oui et 3 abstentions.

M. Couto : nous avons reçu un e-mail de M. Yves Menoud concernant le Conseil des habitants - tout le monde a reçu un flyer annonçant la création de ce conseil. Je pense que le Conseil administratif nous donnera plus d'informations plus tard.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : plusieurs communications. D'une part, vous avez reçu sur CMNet les réponses du Conseil administratif à la question écrite de M. Jotterand sur les consommations et productions d'électricité, la réponse à la motion sur l'accès aux protections périodiques dans les écoles et la troisième la motion concernant les logements abordables pour les Lancéennes et les Lancéens.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE079-2023

Consommation propre d'électricité de la Ville de Lancy

Question

Quelle est la part de la consommation électrique de la Ville de Lancy (infrastructures, administration,... et non l'ensemble des ménages) qui est produite par la commune elle-même, par exemple par le biais d'installations photovoltaïques ?

Réponse

Consommation de la Ville de Lancy

- | | | |
|-------|--|----------------------------|
| - | <i>Consommation électrique 2021 du patrimoine administratif
fourni par le réseau SIG +/- 0.3%</i> | <i>4'349 MWh/an</i> |
| - | <i>Consommation de sa propre production photovoltaïque
issu du BAM et de l'Espace Palettes</i> | <i>94 MWh/an</i> |
| - | <i>Consommation 2021 issue de l'installation photovoltaïque de SIG
de la salle omnisports du Petit-Lancy</i> | <i>69 MWh/an</i> |
| <hr/> | | |
| - | <i>Consommation totale de la Ville de Lancy en 2021</i> | <i>4'512 MWh/an</i> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Evolution de la production photovoltaïque de la Ville de Lancy depuis 2021

En 2021, les bâtiments du patrimoine administratif comprenaient 3 installations photovoltaïques, d'une capacité de production de 264 MWh/an :

- BAM, d'une production annuelle de	19 MWh
- Espace Palettes, d'une production annuelle de	75 MWh
- Ternier 12, d'une production annuelle ¹ de	170 MWh
- Total production électrique de la Ville de Lancy en 2021	264 MWh/an

En 2022, il a été mis en service deux installations photovoltaïques supplémentaires produisant 171 MWh par an :

- Ecole du Plateau, d'une production annuelle de	125 MWh/an
- Maison de la Sécurité, d'une production annuelle de	46 MWh/an
- Total production électrique de la Ville de Lancy en 2022	435 MWh/an

Le ratio production / consommation en 2022 (y compris Ternier 12) est de +9.64%.

Le ratio production / consommation (sans Ternier 12, réinjecté sur le réseau) en 2022 est de 5.87%.

A noter encore que la production photovoltaïque sur le toit de la salle omnisports du Petit-Lancy n'est pas comptée dans la production propre de la Ville de Lancy, étant donné que SIG a construit l'installation (contrairement à Ternier 12) et que la production est 100% réinjectée sur le réseau.

Evolution future

En 2023, une nouvelle installation est en cours de réalisation. Elle produira 194 MWh complémentaires par an :

- Ecole de Pont-Rouge, d'une production annuelle de	194 MWh/an
- Total production électrique de la Ville de Lancy en 2023	629 MWh/an

Par rapport à la consommation de 2021², le ratio production / consommation en août 2023 de la Ville de Lancy (y compris Ternier 12) sera de 13.94%.

Le ratio production / consommation (sans Ternier 12, réinjecté sur le réseau) en août 2023 sera de 10.17 %.

Pour la suite, un programme de réalisation d'installations photovoltaïques a été inscrit au budget pluriannuel des investissements en deux étapes (entre 2023 et 2026) ; elles sont en attente de votes de crédits :

1^{er} étape :

Ecole du Petit-Lancy, potentiel de	151 MWh/an
MQ Plateau, potentiel de	23 MWh/an
Salle communale du Petit-Lancy, potentiel de	86 MWh/an
- Total production électrique de la 1^{er} étape	260MWh/an

¹ (mais injecté à 100% sur le réseau, selon contrat SIG)

² SIG n'a pas encore fourni la consommation électrique consolidée 2022. Elle sera vraisemblablement plus élevée que celle de 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

2^{ème} étape :

<i>Ecole de la Caroline, potentiel de</i>	<i>227 MWh/an</i>
<i>Ecole des Palettes, potentiel de</i>	<i>252 MWh/an</i>
<i>Restaurant scolaire de l'école Cérésolle, potentiel de</i>	<i>23 MWh/an</i>
<i>Dépôt du cimetière, potentiel de</i>	<i>22 MWh/an</i>

Total production électrique de la 2^e étape ***524 MWh/an***

Soit un total potentiel complémentaire à la fin de la deuxième étape de 784 MWh/an.

D'autre part, vous aviez fait une demande lors de la dernière séance concernant une possible sensibilisation des grandes entreprises qui laissent les lumières allumées dans leurs bureaux et qui sont assez souvent sises au Petit-Lancy, dans des grandes barres d'immeubles chics. On a fait le point sur cette question avec la task force pénurie pour vous dire en substance qu'on avait déjà écrit en décembre à toutes les entreprises pour leur transmettre les mesures qui les concernaient particulièrement dans le plan de mesures que nous avons adopté en septembre dernier en les encourageant évidemment à les appliquer. Par contre, cela va être assez difficile de les cibler plus spécifiquement. Ce qui serait possible et ce sera fait, c'est de contacter SIG pour mettre les efforts en commun sur des campagnes un peu plus ciblées d'économie d'énergie. Mais on a fait déjà énormément sur ce dossier en adressant les différentes mesures à tous les différents publics. C'est pour cela que sur le site Web, il y a les différentes mesures qui sont rassemblées, en fonction de si vous êtes locataire, entreprise, commerçant ou autre.

Ensuite, je souhaiterais prendre un peu plus de temps pour vous donner quelques éléments concernant le Conseil des habitants et plus particulièrement le courrier tout ménage qui a été reçu il y a peu de temps dans vos boîtes aux lettres, parce qu'il m'a été remonté qu'il avait suscité un certain émoi, notamment parmi vous, ce qui n'était pas du tout le but du Conseil administratif. Donc, j'ai pu échanger avec un certain nombre d'entre vous et je souhaitais vous dire, d'une part, que le projet avait été présenté dans les grandes lignes en Commission sociale dans le cadre du budget, mais effectivement pas en détail, puisque les éléments financiers pour la Ville de Lancy via ce projet sont très modiques, il s'agit d'un 10% de la personne qui gère les contrats de quartier et de la somme forfaitaire et unique de Fr. 4'000.--. Le reste du budget qui se monte à plus de Fr. 500'000.--, pas uniquement pour Lancy, mais également pour le même processus, la même démarche participative qui se déroule en ce moment également à Vernier et à Thônex, est mis par le BIE et par la Confédération. Donc, c'est une opération qui est presque blanche pour la commune.

D'autre part, au vu des différentes questions qui m'ont été remontées, j'ai souhaité – et je le soumettrai en bonne et due forme au président de la Commission sociale – que ce soit le sujet de la prochaine Commission sociale, de manière qu'on puisse vous présenter beaucoup plus en détail le projet. Je me dis, au vu des réactions, que nous aurions dû faire l'inverse et vous le présenter plus en amont ; sincèrement on n'a pas pensé que cela pouvait produire une telle réaction, le but n'était pas de vous froisser et donc on pourra vous expliquer tout cela.

Plus sur le fond, par rapport notamment au message envoyé par M. Menoud - qui d'ailleurs n'est jamais arrivé au Conseil administratif parce que les trois adresses e-mail étaient fausses - l'idée n'est pas du tout de faire concurrence au Conseil municipal, c'est un outil de démarche participative, c'est une invitation, c'est un outil supplémentaire pour des personnes qui sont très éloignées de la politique, soit parce qu'elles ne peuvent pas voter, soit parce que cela ne les intéresse pas, soit parce qu'elles ne comprennent pas comment ça marche, ou encore parce qu'elles pensent que cela ne va rien leur changer. C'est une invitation à se rapprocher de la politique au sens le plus large du terme, à des questions générales et collectives, que ce soit

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

pour des personnes qui n'ont pas le droit de vote ou pour des personnes habituellement abstentionnistes par exemple.

Sur le courrier reçu, j'ai pu avoir différents échanges. Il a été écrit dans le sens d'être facile à comprendre pour des personnes qui ne maîtrisent pas forcément tout le détail de nos institutions politiques. Mais il y avait effectivement peut-être quelques tournures qui ont pu vous froisser, le terme « conseil » qui a évidemment une connotation institutionnelle ; le fait que « les autorités communales s'engagent à », l'idée n'était pas du tout de vous forcer à répondre, c'était simplement de ne pas entrer dans la différence exacte entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Bien entendu que vous ne serez forcé à rien du tout, bien entendu que ce sera l'occasion de présenter les livrables qui seront à la fin 2023 et que si vous avez envie d'y répondre vous le pourrez, si vous ne le souhaitez pas, vous ne serez évidemment pas obligé de le faire et cela permettra d'engager un dialogue supplémentaire. Mais il n'est nullement question de court-circuiter le Conseil municipal qui reste l'instance suprême de notre commune. Vous restez celles et ceux qui votent tous les budgets, qui approuvent tous les projets et cela ne va pas changer. Quand bien même il y aurait des idées fantastiques ou des propositions tout à fait innovantes qui sortiraient, elles devraient ensuite être approuvées comme n'importe quel autre projet. Il ne s'agit pas de court-circuiter les instances de la démocratie représentative et directe qui fait la force de notre pays, mais bien plus de donner un outil supplémentaire à nos concitoyennes et concitoyens qui souhaitent s'exprimer et qui actuellement ne peuvent pas ou n'arrivent pas à le faire par les canaux de votations et d'élections habituels.

Voilà en détail ce que je souhaitais vous transmettre à toutes et tous et nous aurons l'occasion donc en Commission sociale d'aller plus en détail, de vous présenter de manière bien plus approfondie l'ensemble du processus.

Mme Gachet : deux informations. Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais annoncé que nous avons reçu le rapport d'audit concernant le fonctionnement de la police municipale et que je vous ferais un retour dès lors qu'on aurait pu informer l'ensemble du personnel de la police municipale. Donc, ce retour a été fait et je peux vous dire aujourd'hui que, suite à l'audit, nous avons pris deux décisions : à savoir l'ouverture d'une enquête administrative et une restructuration complète du service. Vous aurez plus d'informations en temps et en heure.

La deuxième information, cela concerne cette fois le service des sports. Nous organisons pour la première fois un grand événement de sport urbain qui aura lieu au Skateplazza, le samedi 29 avril 2023, toute la journée, de 10h00 à 22h00, avec tout plein d'activités, vous allez recevoir le courrier la semaine prochaine. Ce sera beaucoup lié à la pratique du skate, de l'initiation au parcours, du streetworkout. Il y aura également du hip-hop, de la musique, et des peintures qui seront faites sur une maison par les mêmes animateurs qui avaient fait au Bachet.

M. Dérobert : il n'est pas de coutume de réagir à ce moment-là, j'avais prévu une intervention au point des questions, mais comme la magistrate s'est exprimée sur l'invitation à participer au Conseil des habitants, je me permets de réagir si le Conseil est d'accord, Monsieur le Président.

M. Couto : allez-y !

M. Dérobert : merci beaucoup. Si je peux entendre le fait que vous n'avez pas forcément mesuré l'ensemble, je dois vous dire très clairement que j'ai été choqué par cette lettre et notamment par les propos qu'elle contient. Quand je vois « avec la mise en place d'un dispositif de démocratie de proximité pour l'ensemble des résidents », c'est quelque chose qui me choque. Nous sommes une démocratie de proximité, nous sommes élus tous les cinq ans, il y a une réelle démocratie là-dedans ; quand je lis quelques phrases plus loin « car la politique, c'est vous », oui la politique c'est tout le monde, mais cela passe par des instances qui sont claires et nettes. De

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

j'allais dire dénigrer, mais j'ai entendu vos propos, donc ce n'était peut-être pas votre intention mais c'est un peu comme cela que je l'ai pris et que bon nombre de citoyens m'ont interpellé. Notre travail n'est certes pas forcément passionnant tous les jours mais c'est malheureusement comme cela que cela se passe et c'est comme cela que le prévoit la Constitution genevoise. Et le message qu'on fait passer à nos habitants qui déjà ne croient plus aux politiques parce qu'il y a un certain nombre de scandales depuis des décennies, scandales qui sont souvent français, qui nous touchent parce que la majorité des citoyens genevois connaît autant la politique française que la politique genevoise, et elle n'est pas toujours très fleurissante. C'est vrai que les gens ne croient plus à la politique et le fait de leur dire « *la politique c'est vous* », leur dire que chacun peut dire et peut faire et qu'au final ce ne sera pas le cas puisque malheureusement pour eux, ce sera quand même le Conseil municipal et le Conseil administratif qui jugeront les projets, je dois avouer que je suis relativement déçu, même si le fond était louable, mais déçu sur la forme de ce courrier ; il a été relativement mal compris par l'ensemble des personnes qui m'ont approché par rapport à cela. Je tenais à réagir par rapport à cela étant donné que vous venez d'en parler.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Projet d'abrogation du plan localisé de quartier no 28471, situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets sur les parcelles 1106, 3845, 3848, 3457 et 3859 (315-23.03)

M. Bonfanti : je vais intégrer les deux points suivants qui sont fortement liés, à savoir l'abrogation du plan localisé de quartier et la modification de zone.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'objet des deux entrées en matière vise à continuer la procédure d'abrogation du PLQ 28471 localisé dans le quartier des Fraisiers à proximité immédiate du stade de football et le projet de modification des limites de zone de la commune.

Ces deux objets sont extrêmement liés permettant la réalisation future d'une infrastructure projetée sur site à la précédente législature.

Une séance de concertation a été réalisée en décembre 2021 avec des habitantes et des habitants du périmètre. L'enquête publique a eu lieu à fin 2022 et début 2023.

Il s'agit maintenant pour les membres du Conseil municipal de préavisier le projet d'abrogation de ce PLQ et la modification des limites de zone de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Pour rappel, l'abrogation du PLQ et la modification des limites de zone ont pour objectif de lever les restrictions de construction notamment les vestiaires et la buvette projetés dans le périmètre du PLQ.

Pour aller de l'avant et mettre en place les infrastructures permettant de mieux recevoir les sportifs et les utilisateurs et utilisatrices du site, le Conseil administratif vous propose d'accepter cette abrogation et cette modification des limites de zone.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui, 1 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau vous propose un vote sur le siège. Nous allons voter la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 30 oui, 1 non, 2 abstentions.

Mme Monod : ce ne sera une surprise pour personne puisque nous avons déjà abordé ces points, le groupe des Vertes et des Verts est partagé sur la question. Certains s'interrogent sur la nécessité de réaliser le projet qui découlera des deux textes présentés en points a) et b), tandis que d'autres estiment que ce projet est la suite logique de la transformation du terrain en synthétique.

Néanmoins, il y a deux points sur lesquels nous nous rejoignons, c'est d'une part la mobilité et le fait qu'il est indispensable de trouver et de mettre en place des solutions pour accompagner l'utilisation plus importante du terrain. Et les riverains ont exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes à ce propos. D'autre part, la taille et le coût des installations réalisées grâce à cette abrogation et à cette modification de zone. Nous attendons que ce projet soit représenté en commission et puisse être ouvertement discuté. Je précise que c'est bien le projet de construction que nous souhaitons rediscuter et non pas l'abrogation et la modification de zone pour lesquelles nous sommes partagés, comme je l'ai dit en début d'intervention.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'enquête publique 1998 qui s'est déroulée entre le 1er décembre 2022 et le 7 janvier 2023 inclusivement ;

Vu la résolution du 23 juin 2022 du Conseil municipal par laquelle il a approuvé la transmission au Conseil d'Etat du projet d'abrogation du PLQ n°28417 et de l'avant-projet de loi n°28639 pour qu'il s'assure de leur conformité, sur le plan formel, aux exigences légales et qu'il initie la suite de la procédure ;

Vu le projet d'abrogation du PLQ n°28417 élaboré depuis lors par la Ville de Lancy en concertation avec le département du territoire ;

Considérant qu'à ce stade de l'avancement de la procédure, il appartient au Conseil municipal de se prononcer par préavis sur le projet de loi précité ainsi que sur le projet d'abrogation du PLQ précité ;

Vu l'article 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu l'article 6 al. 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1951 (LGZD) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Le Conseil municipal

DECIDE

de donner un préavis favorable/défavorable au projet d'abrogation du plan localisé de quartier N°28471 situé entre le chemin des Fraisiers et le chemin des Voirets.

L'arrêté 315-23.03 est accepté par 27 oui, 5 non, 1 abstention.

- b) Projet de loi abrogeant la loi no 28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207 (316-23.03)**

=====
M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau propose un vote sur le siège. Nous allons voter la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 30 oui, 0 non, 3 abstentions.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'enquête publique no 1997 qui s'est déroulée entre le 1er décembre 2022 et le 7 janvier 2023 inclusivement ;

Vu la résolution du 23 juin 2022 du Conseil municipal par laquelle il a approuvé la transmission au Conseil d'Etat du projet d'abrogation du PLQ n°28417 et de l'avant-projet de loi n°28639 pour qu'il s'assure de leur conformité, sur le plan formel, aux exigences légales et qu'il initie la suite de la procédure ;

Vu l'article 6 al. 4 de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1951 (LGZD) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

de donner un préavis favorable/défavorable au projet de loi abrogeant la loi no 28539 du 8 octobre 1993 et modifiant le régime des zones de constructions sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone sportive) sur les parcelles 1106, 2753 et 2207.

L'arrêté 316-23.03 est accepté par 27 oui, 5 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

- c) **Délibération autorisant le Conseil administratif à conclure l'acte authentique portant sur la division/réunion de parcelles, sur divers ajustements, sur la cession gratuite au domaine privé et sur la constitution de servitudes sur les parcelles n°5301 et 5302 de la Commune de Lancy (317-23.03)**
- =====

M. Couto : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Couto : le Bureau propose un vote sur le siège. Nous allons voter la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Bonfanti : (*projection de plans*)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La délibération qui vous est portée vise la division et la réunion de parcelles, sur diverses adaptations, sur la cession gratuite au domaine privé de la Ville de Lancy et la constitution de servitudes en faveur de tiers sur les parcelles 5301 et 5302 de la commune de Lancy.

Les parcelles 5301 et 5302 appartiennent à des propriétaires privés. Ces deux parcelles sont subdivisées.

- ⇒ Deux parcelles divisées : la parcelle 5301 devient les parcelles 5301A et 5301B. La parcelle 5302 devient les parcelles 5302A et 5302B.
- ⇒ Ensuite les parcelles 5301A et 5302B sont réunies pour former la nouvelle parcelle 5468.
- ⇒ Les parcelles 5301B et 5302A sont réunies pour former la nouvelle parcelle 5469.
- ⇒ La Ville de Lancy se voit céder la nouvelle parcelle constituée à savoir la parcelle 5468, laquelle est incorporée au domaine privé communal.
- ⇒ Deux servitudes de canalisations (drainage et pipe de rincage) sont constituées au profit de la parcelle 5469.
- ⇒ Les frais de maintien, d'entretien, de réparation et de remplacement de canalisations ne sont pas à la charge de la Ville de Lancy.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter cette délibération permettant de déléguer le pouvoir de signature au Conseil administratif.

L'acte notarié étant déjà réalisé, il s'agira d'annexer à cet acte la nouvelle délibération.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté. Vu qu'il s'agit de servitudes, il faut une majorité qualifiée et je participerai au vote. Vu que nous sommes 34, la majorité est à 18.

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à conclure certains actes authentiques afin notamment d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations portant sur des objets qu'il avait déjà discutés et approuvés et qui ne nécessitaient pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Vu l'acte authentique du 23 novembre 2021, objet de la présente délibération, conclu devant Maître Nicolas Schusselé, notaire, au terme duquel les parcelles n°5301 et n°5302, appartenant à divers propriétaires privés, seront dans un premier temps divisées pour former les nouvelles parcelles n°5301A, n°5301B, n°5302A et n°5302B et que, dans un second temps, les parcelles n°5301A et n°5302B seront réunies pour former la parcelle n°5468 de la commune de Lancy, d'une superficie de 536 m² tandis que les parcelles n°5301B et n°5302A seront quant à elles réunies pour former la nouvelle parcelle n°5469, d'une surface de 1'001 m² de la commune de Lancy ;

Vu que, toujours à teneur de l'acte authentique précité, la Ville de Lancy se verra céder la propriété sur la nouvelle parcelle n°5468, laquelle sera incorporée à son domaine privé, et que deux servitudes de canalisation (drainage et pipe de rinçage) y seront constituées au profit de la parcelle n°5469, étant précisé que les frais de maintien, d'entretien, de réparation et de remplacement de ces canalisations ne seront pas à la charge de la Ville de Lancy ;

Vu que la constitution de servitudes à charge de la Ville de Lancy au profit de tiers qui ne sont ni l'Etat, ni une autre commune, ni un établissement public, n'est pas couverte par la délibération du 25 juin 2020 susvisée ;

Que dans ces circonstances, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve l'opération foncière précitée ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'approuver les opérations foncières suivantes, résultant de l'acte authentique portant sur la division / réunion de parcelles, sur divers ajustements, sur la cession gratuite au domaine privé, et sur la constitution de servitudes sur les parcelles n°5301 et 5302 de la commune de Lancy :
 - *Constitution, sur la future parcelle n°5468 de la commune de Lancy, d'une superficie de 536 m² et qui sera incorporée au domaine privé de la Ville de Lancy, de deux servitudes de canalisation (drainage et pipe de rinçage) au profit de la future parcelle n°5469 de la commune de Lancy, dont les frais de maintien, d'entretien, de réparation de remplacement seront à la charge des propriétaires privés des parcelles n°5299 et n°5300 de la commune de Lancy ;**
2. *D'autoriser en conséquence le Conseil administratif à conclure l'acte authentique portant sur la division / réunion de parcelles, sur divers ajustements, sur la cession gratuite au domaine privé, et sur la constitution de servitudes sur les parcelles n°5301 et 5302 de la commune de Lancy.*

L'arrêté 317-23.03 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Résolution des groupes PDC-VL, PLR et MCG « La place des Ormeaux sacrifiée, et les habitants aussi » (R084-2023)

=====

Lors de la seule information qui a été faite aux élus sur la décision de fermer la voie descendante de la rampe de Pont-Rouge, soit en commission de l'aménagement le 2 mars 2023, l'annonce des Arrêtés portait un titre : canton et commune, des objectifs convergents.

Si nous considérons que la réduction du trafic motorisé est un objectif louable pour ce secteur, la mesure décidée par le canton sans aucune concertation avec les autorités lancéennes fait fi de plusieurs objectifs : le respect des riverains, une gestion raisonnable du trafic et la pacification de la place des Ormeaux !

La place des Ormeaux, dont la configuration actuelle est le résultat d'un concours, n'a jamais pu être pacifiée, les piétons, surtout les enfants et les personnes âgées, y sont toujours en danger.

Tant le trafic motorisé que le défilé des lignes de bus en sont la cause. Il est d'ailleurs aberrant de constater que si deux lignes de bus sur 3 avaient été supprimées sur la place par une décision politique, les TPG ont réussi à imposer de nouveau trois lignes, tout en déplaçant les arrêts au sommet de la rampe du Pont-Rouge.

Loin d'améliorer la situation, ces nouvelles mesures cantonales ne feront qu'empirer la situation.

Dans une zone 20, les piétons sont prioritaires, et par définition, la cohabitation avec un trafic de bus est incohérent.

C'est bien pour améliorer cette situation que ce conseil municipal avait voté un crédit d'investissement de 2'071 000 pour améliorer la sécurité de la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes.

Cette mesure proposait une fermeture complète au niveau du carrefour avec le chemin des Vieux-Chênes. Ce projet respectait les riverains et permettait aux habitants du Petit-Lancy de ne pas faire des détours importants par d'autres axes pour rejoindre la gare et le quartier de Pont-Rouge.

Le canton impose une mesure arbitraire qui ne respecte ni les riverains, ni les habitants du Petit-Lancy, au simple motif d'améliorer la vitesse commerciale de 3 lignes de bus, qui, avec une vision plus large, ne devrait pas circuler sur cette rampe. Toute la zone sera de plus en plus encombrée et surchargera de manière très importante les autres axes de circulation qui relient le Petit et le Grand-Lancy.

Par ces motifs, le Conseil municipal

Nous demandons que le Conseil Administratif, dans le cadre du monitoring annoncé, s'assure auprès du Canton :

- *Que nous disposions des données en temps réel au niveau du trafic*
- *Que nous disposions des comptages du taux d'occupation des bus*
- *Que nous disposions des chiffres pour le report du trafic sur les autres axes*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Il est impératif que nous disposions d'un premier bilan global qui puisse être présenté au conseil municipal du 22 juin 2023, afin de permettre aux autorités lancéennes de se déterminer avant le mois de septembre 2023, date annoncée pour publier une décision finale sur cette mesure.

M. Haas : je vais faire une petite introduction parce que la résolution elle-même je pense que vous avez eu largement le temps de la découvrir sur vos places et de la lire, et il y a déjà plus ou moins les prises de position sur l'accueil qu'elle va recevoir.

J'aimerais juste contextualiser deux-trois choses : pourquoi le titre « Place des Ormeaux sacrifiée », j'aimerais juste l'illustrer comme cela, le magnifique Info Mobilité que le Canton a transmis aux habitants du quartier « fermeture d'un sens de circulation de la rampe du Pont-Rouge et de la rampe Quidort », à aucun endroit il y a la moindre ligne pour indiquer qu'il y a peut-être un effet ailleurs. Dans un premier temps, on se dit : tiens chouette ils ferment quelque chose. Ensuite même au dos sur les plans, la place des Ormeaux est juste référencée mais en tout petit et on voit bien tout plein de flèches qui arrivent sur les sens de circulation. Là c'est le début du sacrifice.

Ensuite, pour contextualiser cette histoire, je sais que si vous habitez aux Semailles, à la Chapelle, Emile-Paquin, Dieu sait où dans la commune, peut-être que la place des Ormeaux ne vous parle pas forcément et pour illustrer ce qu'il s'y passe, vous n'êtes peut-être pas en première ligne. Sauf qu'il y a une chose que vous ne pouvez pas ignorer en tant qu'élu.e de Lancy, c'est que cette place des Ormeaux, depuis maintenant en tout cas 10 ans, elle a passé à travers quasiment toutes les commissions, Sécurité, Culture, Travaux, Aménagement du territoire, pour une raison simple, c'est qu'historiquement, quasi depuis 1976, le CM se demande comment valoriser la place des Ormeaux, qui est littéralement la place du village mais qui par rapport à la continuité du quartier du Petit-Lancy est coupée en deux par la route de Chancy qui devient un axe structurant très important avec déjà à l'époque plus de 15000 véhicules qui la traversent (la route de Chancy). Juste pour vous rappeler quand même que cette place a été longtemps évoquée et qu'en 1987, par exemple, le Conseil municipal étudiait, et a même voté, un projet d'un passage souterrain verdoyant qui devait permettre de rejoindre la place des Ormeaux avec toute l'esplanade où il y a aujourd'hui la suite de la place, l'école du Petit-Lancy et les commerces qui sont de l'autre côté, d'une part pour lui rendre son affectation première de place du village et de la rendre piétonne et sécurisée. C'est un petit rappel historique.

L'autre aspect de notre mécontentement, c'est le processus lui-même. Je sais bien que comme élu.e on devrait tous avoir sur une fenêtre de notre écran ou sur notre table de chevet la feuille d'avis officiel, c'est évident. Je sais que certains la parcourent avec assiduité, d'autres moins, et surtout les habitants un peu moins. Et quand ces arrêtés de circulation paraissent en novembre 2022 et que certains habitants ou élus se disent : c'est dingue on n'a pas vu passer ce truc et c'est quand même quelque chose qui va influencer tout un quartier, on nous répond : vous êtes gentil, les 30 jours de délai sont passés. Et plus embêtant dans la procédure, c'est que finalement c'est suite à une question et à une demande de représentants de cet hémicycle que le 2 mars, soit 24 jours avant la prise d'effet de la mesure, qu'on nous présente quand même une information sur cette Info Mobilité et ses conséquences. Là il y a un deuxième élément qui, à titre personnel, me choque, c'est qu'on parle de Commune/Canton point de convergence : sur la globalité, essayer d'améliorer le trafic quelque part, évidemment c'est convergent, sauf qu'en 2018, ce Conseil municipal avait déjà voté une décision pour avoir un crédit d'investissement de plus de Fr. 2 millions qui prévoyait de pacifier tout ce secteur mais avec une mesure très différente, c'est que tout le trafic était arrêté au sommet de la rampe du Pont-Rouge, partait sur le chemin des Vieux-Chênes et le tronçon entre le haut de la rampe du Pont-Rouge et la place des Ormeaux était entièrement sécurisé ; il y avait un système de borne qui

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

permettait au bus 21 de passer. Cela veut dire qu'en termes de piétonnisation et de sécurité de cette place des Ormeaux elle avait sa vocation première qui était retrouvée.

Je rappelle juste dans l'intervalle aussi qu'une zone 20, a priori, n'est pas forcément prévue pour y avoir un trafic de bus. A l'époque, ce même Conseil municipal avait chassé deux lignes, le K et le L, et il n'y a que le 21 qui avait été maintenu par souci de cohérence avec la desserte du futur quartier de l'Adret et de la gare. Mais on avait fait des comptages déjà à l'époque, c'est pour cela que je me réjouis du monitoring, les bus K et L qui venaient de la campagne, la plupart du temps étaient vides quand ils descendaient la rampe. Le contexte général a changé, je vous le concède.

Dernier point, dans le PDCom, j'aimerais juste rappeler que tant au niveau des fiches sectorielles que de certains enjeux liés à la mobilité, on peut lire que « grâce à ces aménagements pour permettre les rencontres, l'amélioration de la sécurité », on a même eu un forum avec les résidents de l'EMS de la Vendée qui étaient sur la place des Ormeaux pour faire des propositions, parce que les petits vieux quand on les a rencontrés – je dis petits vieux, mais c'est affectueux – ils nous ont dit : on n'y vient plus, c'est beaucoup plus dangereux, si vous croyez que je vais traverser avec un déambulateur, je ne viens plus sur cette place. Pourquoi ? Notamment à cause des bus, pas que le transport individuel motorisé.

J'aimerais encore rappeler que dans cette zone, quand on parle du PDCom, on se dit que normalement avec les aménagements qui ont été faits, comme dans le PDCom on parle clairement d'une place des Ormeaux où il y a de nombreux aménagements, elle a fait l'objet d'un concours à l'époque, je ne vous refais pas de nouveau toute l'histoire, elle a été répertoriée comme ayant bénéficié d'un gain d'urbanité. Je vous propose d'essayer, avec les beaux jours qui arrivent, d'aller vous installer avec votre pic-nic sur les installations qui ont été faites sur la place des Ormeaux et de manger votre kebab et vos frites – ah non pardon pas de kebab – de manger vos repas avec les trois bus qui sont des bus au mazout qui passent devant vous, bon courage !

C'est pour ces raisons que les trois groupes signataires de cette résolution, alors on a compris, c'est le Canton, mais quand on parle de convergence et de ok des autorités lancéennes, à part la séance d'information du 2 mars, personnellement je n'ai rien vu, donc j'ai de la peine à accepter cette décision que nous impose le Canton et c'est pour cela que nous demandons que pour en mesurer les effets et qu'on ait cette fois notre mot à dire, on ait un véritable bilan au mois de juin, puisque dans la même commission de l'aménagement, on nous a annoncé que l'arrêté serait pris au mois de septembre pour éviter les délais de recours - donc quand on dit période d'essai d'une année, ce n'est pas une année, c'est ce que j'ai compris - donc cela veut dire qu'on doit avoir un bilan complet de ce qui va se passer en conséquence de cette fermeture. Et je rappelle au passage qu'on doit tous modifier nos habitudes, soit, mais le point le plus direct entre un point A et un point B, c'est la ligne droite et que pour la plupart des habitants notamment du quartier du Plateau, ce n'est pas ce qu'on leur propose avec cette mesure.

M. Jotterand : comme vous avez pu le constater, le groupe socialiste n'est pas co-signataire de cette résolution qui semble, dans ses invites, plutôt intéressante, même si faire un bilan après quelques mois, alors que la période d'essai est d'un an, un bilan intermédiaire pourrait nous sembler intéressant. Par contre, sur l'exposé des motifs, malheureusement on doit voir qu'en fait c'est plutôt une attaque contre les transports publics, les bus, que réellement le souhait de faire un comptage. L'urgence climatique, l'affaire de tous, je suis un peu surpris de voir qu'on attaque des bus qui, certes, pour l'instant roulent encore au diesel mais dont le Grand Conseil a voté l'électrification qui interviendra dans les prochaines années, et qui surtout pour un bus évite beaucoup de voitures sur les routes. En fait, ce qui dérange beaucoup les habitants et comme on peut le voir des différentes réactions dans les courriers que le Bureau a reçus, dans les différentes réactions sur les réseaux sociaux, dans les articles qui sont parus, etc. ce qui

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

dérange les gens c'est de ne plus pouvoir aller en voiture partout, n'importe quand, n'importe comment. Et, cela, ma foi, l'urgence climatique, l'affaire de tous, je ne fais que paraphraser un parti qui semble prendre très au sérieux, et donc cette résolution qui a le malheur d'attaquer les bus, là où il y a un vrai souci de réguler le trafic automobile, se trompe un peu de cible. Là où les invites semblent tout à fait intéressantes, l'exposé des motifs nous oblige malheureusement à ne pas pouvoir être en accord avec cette résolution.

M. Petite : le groupe des Verts partage en partie les constats qui sont faits et à titre personnel je partage ce qu'a dit M. Haas, sur la question de la place des Ormeaux. Cela fait des années que cette place ce n'est pas satisfaisant, il y a effectivement beaucoup trop de voitures, ce n'est pas une zone 20km/h telle qu'on pourrait la rêver. Je me souviens qu'il y a quelques années, il y avait encore des panneaux où il y avait des enfants qui jouaient au ballon, je pense que c'est loin d'être le cas. Sur ce plan-là, je pense qu'on peut vraiment être en accord avec ce constat-là. Cela dit, le groupe des Verts partage un peu ce que disait M. Jotterand, c'est-à-dire qu'au niveau de la forme, c'est vrai qu'il y a une incohérence entre l'exposé des motifs et les invites qui nous sont proposées. Effectivement, sur la question des invites qui sont proposées, on pourrait être d'accord, mais je pense que c'est un peu prévu, c'est-à-dire qu'il y a l'idée de faire un monitoring et justement un bilan de cette mesure, cela nous a été aussi annoncé. Par contre, sur l'exposé des motifs, on nous parle de pénaliser les habitants, j'ai aussi un peu de peine à comprendre en quoi le fait de favoriser la vitesse commerciale des bus est pénaliser les habitants de Lancy en particulier. On nous a donné un chiffre qui est tout à fait intéressant, c'est-à-dire qu'en heure de pointe, on fait 17 minutes pour faire la rampe du Pont-Rouge en bus. Je pense qu'un des grands problèmes à Genève, cela reste la vitesse commerciale des TPG, donc là on a une solution quand même qui nous permet d'améliorer cette vitesse commerciale et cela me semble être totalement à l'avantage des habitants de Lancy. Je dirais que c'est un peu la raison pour laquelle on est un peu embêté par ce projet de résolution, parce que justement il y a cette volonté finalement de dire : mais on pénalise les voitures, oui on pénalise les voitures, mais pas juste pour les pénaliser, mais justement pour favoriser les transports publics. L'effet sur la place des Ormeaux sera évalué, on nous a parlé de 40% de trafic en moins, ce n'est peut-être pas encore la panacée, mais c'est peut-être une amélioration et on estime qu'effectivement cette mesure-là, et là on partage votre point de vue, si elle est bien monitorée, elle permettra de voir et si c'est bel et bien efficace, s'il y a d'autres mesures à prendre, c'est pour cela qu'on la soutient.

Cela dit, il y avait quand même une minorité d'entre nous qui pensait aussi que cela pouvait être l'occasion d'en discuter en commission, mais je dirais que vu la tonalité de l'exposé des motifs qui clairement est opposé à une mesure qui favorise les transports publics, il est clair que le groupe des Verts ne peut pas être favorable à cette résolution.

M. Couto : M. Petite vous ne demandez pas un renvoi en commission ?

M. Petite : non, je n'ai pas demandé de renvoi en commission, je disais juste qu'il y avait une minorité d'entre nous qui aurait pu être amenée à pouvoir discuter de tout cela en commission, mais comme il y a un contenu qui ne nous convient, on ne peut pas accepter ce projet de résolution.

M. Bonfanti : je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit en commission sur la convergence entre des objectifs et des enjeux de la commune et ceux du Canton et qui ont abouti à la fermeture de la rampe de Pont-Rouge sur la descente et de la rampe Quidort sur la montée.

Par contre, je vais prendre un autre exemple, cela remonte à l'introduction du tram 15 aux Palettes. On a en tête, chemin des Semailles, avenue des Communes-Réunies. Quand le tram 15 est arrivé aux Palettes, cela a demandé de grands efforts de travaux sur l'avenue des Communes-Réunies, je rappelle l'état initial et l'état actuel des Communes-Réunies et le chemin

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

des Semailles. Le chemin des Semailles qui est fermé à son ouverture, là où commence le chemin des Semailles. A l'époque, le chemin des Semailles, quand il n'y avait pas de tram, c'était un trafic de transit de fou, tout le monde passait par le chemin des Semailles. On ne passait pas par la route cantonale, on passait par le chemin des Semailles. Tous ceux qui souhaitaient se rendre aux Palettes passaient par le chemin des Semailles, ceux qui habitaient aux Semailles passaient par là évidemment, ceux qui habitaient aux Fraisiers passaient aussi par là, ceux qui habitaient d'autres quartiers, même Plan-les-Ouates passaient par là. Donc, on avait un flux continu d'un chemin qui traverse un quartier, qui est un chemin de quartier, qui n'est pas un chemin inter-quartier ou un chemin qui est une pénétrante de type hiérarchisation principale.

A l'époque, les politiciens, commune, canton, ont pris la décision de fermer cette route par son accès. Vous pensez bien que cela a eu un impact en termes de comportement, tous ces gens qui passaient par là pour se rendre dans les différents quartiers ont arrêté de passer par là, ils sont passés par l'avenue des Communes-Réunies, comme ils le font encore actuellement, ils sont sans doute passés par l'avenue Curé-Baud et donc cette rue a été totalement apaisée. Qui circule maintenant sur le chemin des Semailles ? Que ceux qui y habitent et personne d'autres. Donc, on a apaisé l'ensemble du quartier, les enfants qui se rendent à l'école En Sauvy sont en plus grande sécurité, les gens peuvent se balader, on a beaucoup moins de circulation, beaucoup moins de bruit, les gens peuvent se reposer plus facilement la nuit, dormir mieux, donc on n'a pas non plus il me semble à l'époque eu un énorme tollé, des boucliers qui se sont levés, alors qu'on a sur le chemin des Semailles, on avait à l'époque 18 immeubles. Donc, on avait des milliers de personnes, ce qui n'est pas du tout le cas en fait de l'exemple de la rampe Quidort ou de la place des Ormeaux. Je conçois que la décision qui a été prise a un impact, indubitablement elle a un impact parce que cette rampe de Pont-Rouge a une hiérarchisation du réseau de quartier, donc ce n'est pas un réseau inter-quartier, ce n'est pas une route principale, c'est seulement un chemin de quartier. Et cette hiérarchisation du réseau, peut-être faut-il le rappeler, elle induit en fait une séparation des flux en fonction de leur importance. Cette hiérarchisation du réseau a été acceptée il y a plus de 15 ans par l'ensemble des acteurs de la mobilité, allant de la gauche à la droite, TCS compris, les représentants des camions et autres, ont accepté le fait que les véhicules doivent d'abord être sur la pénétrante et ensuite, si on veut passer d'un quartier à un autre, on passe sur ce qu'on appelle le réseau inter-quartier et ensuite quand on veut rentrer chez soi, on utilise le réseau de quartier. Mais en tout cas le réseau de quartier ne doit pas servir à du transit de quartier.

Il s'avère que la rampe de Pont-Rouge sert depuis de nombreuses années maintenant à du trafic de transit, les 300 véhicules par heure qui passent par là le matin à l'heure de pointe, vous pouvez y aller, je pense que plus de 90% des véhicules qui y passent sont du transit, c'est-à-dire que ce sont des gens qui n'habitent pas la commune de Lancy. Ce sont des gens qui habitent à Onex, qui habitent encore plus loin et qui, à un moment donné, pour éviter la route principale, donc la pénétrante, route du Pont Butin ou la route de Chancy, se disent, à raison ou à tort, je vais passer par la rampe de Pont-Rouge comme cela je vais gagner du temps, sans se préoccuper évidemment de la question de la hiérarchisation du réseau routier et de savoir quel est l'impact sur les gens qui habitent dans ce quartier.

Donc, oui, cette décision qui a été prise, elle se repose sur cette hiérarchisation du réseau routier et deuxième élément, c'est la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui a été votée et qui, comme vous le savez, établit des priorités. Plus on est au centre-ville, plus on priorise les transports publics, plus on s'en éloigne, type Chancy, plus on favorise les TIM parce que la fréquence des bus n'est pas tellement forte à Chancy et on comprend bien qu'il faut laisser les véhicules se déplacer. Il se trouve que là où nous sommes à Lancy, vous conviendrez qu'on est à 10 minutes du centre-ville, qu'il y a donc un intérêt à prioriser les transports publics, je vous rappelle qu'après la ville de Genève, nous sommes la commune qui est la mieux desservie en transports publics et donc nous pouvons nous appuyer sur l'ensemble du réseau de transports

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

publics. Nous avons un super réseau de transports publics et qui permet à la population de se déplacer assez facilement dans la commune.

Ces différents éléments font que cette décision a été prise. Eh oui, elle va indubitablement, si cette mesure devait être pérennisée, demander des modifications de comportement et des modifications d'habitudes, comme c'est le cas aux Semailles il y a 15 à 20 ans quand le tram est revenu, les gens n'en sont pas morts, ils ont changé d'habitudes, ils ont peut-être fait aussi un transfert modal, chose qui est quand même demandé depuis de nombreuses années maintenant. C'est-à-dire le fait de se dire que maintenant que la vitesse commerciale du bus a été accéléré il devient plus intéressant de le prendre. Vous posez la question à un moment donné de se dire que de toute façon c'était vide. Effectivement qu'ils sont vides s'il lui faut 10 minutes pour faire 400 mètres, cela intéresse qui de prendre un bus s'il faut faire en heure de pointe, quand on prend un bus en heure de pointe et qu'on veut aller travailler au centre-ville, on prend le bus et on veut arriver assez rapidement. Donc, si on perd 17 minutes en heure de pointe pour faire 400 mètres, effectivement on peut se dire que cela ne vaut pas la peine et que c'est mieux d'y aller à pied c'est encore plus rapide. Donc oui on peut concevoir il faudra laisser un peu de temps à ces gens pour se rendre compte que maintenant que la rampe est fermée et que les gens vont se dire ah maintenant il y a un intérêt à prendre ce bus, tout en rappelant aussi que pour les transports publics il y a trois critères qui sont intéressants et qui ont été relevés par les usagers et les usagères. Le premier élément pour un transport public de qualité, c'est le prix. Le prix joue indubitablement sur le fait de prendre un transport public ou pas. Le deuxième, c'est le confort. Les gens veulent être confortable dans le bus. Et le troisième c'est la vitesse commerciale. Si la vitesse commerciale est intéressante, les gens prendront un transport public. C'est d'autant plus étonnant par rapport à votre résolution et aux commentaires que vous faites, c'est que là tous les partis sont d'accord pour dire que la vitesse commerciale des transports publics à Genève n'est pas assez rapide et quand on souhaite aller plus rapidement, vous nous balancez ce genre de résolution.

M. Haas : je ne vais pas faire un feed-back parce que d'abord je veux quand même préciser deux choses, parce que c'est très facile de mettre en perspective des choses qui ne se comparent pas. La configuration des Semailles par rapport à la rampe, elle n'est pas du tout la même, mais on pourra en débattre quand on fera le bilan au mois de juin et surtout, et cela me fait plaisir, parce que quand j'ai parlé de sacrifice de la place des Ormeaux, cette place vous ne l'avez pas évoqué une seule fois dans vos réponses, M. Bonfanti. Et c'est bien le problème, c'est que les bus vont continuer à y circuler et surtout une bonne partie du trafic individuel motorisé va continuer à passer sur la place des Ormeaux. Je mets cela en perspective – alors peut-être que je n'ai pas rédigé tout comme il faut – mais la perspective c'est qu'en 2018 on avait trouvé une autre solution qui n'était pas contre les bus et qui pacifiait les Ormeaux.

Et j'aimerais encore préciser, oui j'ai une petite rogne personnelle contre les TPG parce qu'à l'époque, au moment où ils étaient vides, ce n'était pas les heures de pointe, M. Bonfanti. Et juste vous dire que si on ne s'était pas battu contre certaines velléités des TPG, vous auriez aujourd'hui dans le quartier de l'Adret et de Pont-Rouge une boucle de rebroussement pour le K et le L. C'était la volonté des TPG et de M. Caumel, de l'OCT, à l'époque.

Et le dernier exemple pour montrer que des fois par rapport à ce que le Canton veut imposer, je vous rappelle qu'on devait avoir une gare de trams aux Palettes et qu'on s'est battu pour avoir simplement une vraie boucle et qu'aujourd'hui la situation est améliorée. Je veux juste préciser cela. Moi ce que j'espère juste c'est que quand on aura un véritable bilan, si tous les indicateurs sont au vert, soit, mais je vous dis que la place des Ormeaux ne sera pas pacifiée.

M. Dérobert : je suis étonné qu'une question aussi simple prenne autant de débat avec autant de paramètres qui sont un peu fallacieux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Ce que j'entends, c'est qu'à Lancy, depuis un certain nombre d'années, on baste sur tout ce qui est important pour nos habitants. On a la route de St-Julien qui est une grande artère, nous avons la route de Chancy qui est une deuxième grande artère, nous avons la route du Grand-Lancy qui est aussi une grande artère et tout cela c'est pour faire passer des véhicules qui ne viennent pas de la commune. Soit, c'est très bien, il faut bien qu'ils passent, mais tous ces axes ont coupé la commune en trois, quatre même, qui ne permettent plus aux gens de la commune de se balader tranquillement d'un endroit ou un autre. Oui, j'entends bien, on gagne un peu de temps, le quartier que j'habite, vous le connaissez bien, j'en parle assez souvent, mais c'est vrai qu'il est impossible maintenant de rejoindre notre quartier sans passer par une commune autre. Cela va être la même chose, on a construit le quartier de l'Adret, qui est relativement bien peuplé, et pour y arriver nous ne pouvons que descendre la route du Grand-Lancy pour tourner à droite. Il n'y aura plus d'autres possibilités d'y accéder, il n'y aura pas de tourner-à-gauche. A l'époque, quand on descendait, nous avions un tourner-à-gauche au bas de la route du Grand-Lancy, ce n'est plus le cas. Les exemples sont énormes à Lancy où finalement c'est la qualité de vie des habitants de Lancy dont on parle, ce n'est pas forcément ceux qui traversent la commune. C'est chouette de dire ok les transports publics vont un peu vite, mais nos habitants ils ne font que subir, ils ne font qu'avoir des problèmes à se déplacer à l'intérieur de notre commune, pas sur l'extérieur, que vous soyez à vélo ou autre aussi, on est de plus en plus compliqué sur l'intérieur de notre commune. Je vous en prie, défendez un tout petit peu les communiens et arrêtez de défendre les grands dogmes du Canton sous prétexte que c'est génial de faire les transports publics. Nous sommes à la commune, nous défendons nos communiens.

M. Bonfanti : je suis un peu étonné de ces propos parce que le nombre de fois qu'on me contacte par e-mail ou par courrier, ou chaque fois que j'ai des séances de concertation ou que j'ai des événements communaux, on vient me voir en disant qu'on n'en peut plus du trafic de transit. Ce que je me rends compte, c'est que M. Dérobert veut du trafic de transit, c'est cela qu'il veut, il veut que les gens puissent se déplacer à gauche, à droite, partout. Vous voulez du trafic de transit.

M. Dätwiler : je rejoins les propos de M. Haas, il a tout à fait raison par rapport aux bus qui roulent au diesel, qui sont bruyants, polluants et dangereux pour les enfants qui jouent sur cette place. Donc les TPG doivent aussi faire un effort pour mettre des bus électriques, non diesel en tout cas, et peut-être que le Conseil administratif peut mettre la pression sur les TPG pour qu'ils cessent de rouler avec des bus au diesel. Je ne suis pas contre les bus, mais pas au diesel.

Mme Dia : ce que je comprends, c'est qu'à un moment donné, il faut faire des choix dans sa mobilité et qu'il va falloir peut-être renoncer à sa voiture. Je ne vois pas où est le problème, j'ai une voiture, j'ai un vélo, j'ai un abonnement de bus et à un moment donné on fait le choix de limiter l'utilisation de la voiture afin que la circulation se fasse plus facilement dans la ville et qu'au niveau de la santé, cela se passe mieux également pour les gens. Je ne vois pas de problème à cet arrêté de circulation rampe Quidort et Pont-Rouge. A ce niveau-là, je pense que cela crée simplement un inconfort, que ce soit pour les communiens ou les gens du canton, ou au niveau de la Suisse, il faut maintenant songer à changer la mobilité et donc personnellement je ne vous rejoins pas sur ces raisonnements. Je pense que l'histoire de la place des Ormeaux reste un prétexte, je pense qu'il faut vraiment maintenant qu'on renonce à notre voiture quand on le peut.

M. Jotterand : c'est vrai que lors de ma première intervention, j'avais oublié de mentionner en effet que si on arrive à pacifier la place des Ormeaux, c'est bien sûr un plus. Après, je doute que ce soit vraiment les deux lignes de bus incriminées, J et L, qui font toute la différence, dans le sens où même aux heures de pointe, je crois qu'à certaines heures, j'ai consulté les horaires, il y a trois bus par heure et par sens, donc cinq ou six dans le meilleur des cas en cumulant les deux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

lignes, cela fait un bus toutes les 10 minutes sur ces lignes ; ce n'est pas cela qui fait vraiment une grosse différence.

Je pense que le problème ne vient pas des bus, mais je voulais quand même, puisque M. Dätwiler soulève la question des bus diesel, en tant que fan des transports publics, réexpliquer une ou deux petites choses : pour vous rassurer déjà, c'est que les bus électriques viennent et je ne pense pas que la commune ait un besoin quelconque de mettre la pression sur les TPG, dans le sens où le crédit a été voté au Grand Conseil, la flotte des TPG sera électrifiée de manière très ambitieuse ces prochains temps, d'ici quelques années. Actuellement les bus diesel sont encore en train d'être amortis et peu importe ce que la commune dira, les bus électriques ne viendront pas plus vite ni plus tard. L'ensemble des lignes sera mis en service plus ou moins en même temps quand les nouveaux bus arriveront, donc c'est l'affaire de quelques années.

Par contre, ce qui va durer beaucoup plus, c'est le remplacement des moteurs à essence dans le trafic individuel motorisé qui, lui, va encore perdurer en tout cas deux à trois décennies, même si on est optimiste en disant que peut-être d'ici 2035, il n'y aura plus de nouveaux moteurs à essence mis en service en Europe, cela restera encore jusqu'en 2040-2045, alors qu'en 2026-2027 il n'y aura plus de bus diesel à Genève.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter la résolution.

La résolution R084-2023 est refusée par 18 non, 15 oui, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) Motion « pour une alimentation saine et durable » (M074A-2023) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 28 février 2023 (Mme Deborah MÜHLE)

Mme Mühle présente le sujet : la motion pour une alimentation saine et durable a été amendée et acceptée par la Commission environnement et développement durable à l'unanimité moins une abstention.

Le rapport en trois parties : état des lieux, discussion et vote.

Etat des lieux par l'Unité développement durable

Trois exemples :

Invite 4 – Modification des cahiers des charges des prestataires de repas pour les crèches et écoles primaires

La moitié des crèches ont un prestataire externe, avec lequel la maîtrise sur le contenu des assiettes est moindre. Actuellement, l'AIMP arrive à son terme et le développement du nouveau cahier des charges pourrait être l'opportunité d'avoir des conditions plus strictes pour la suite.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Invite 6 – réceptions officielles et collations internes végétariennes et à base de produits locaux.

La Campagne alimentation bas carbone a donné l'impulsion à l'organisation d'apéritifs végétariens et locaux. Cependant, il n'y a pas pour le moment, de directive pour pérenniser ce principe, qui reste à l'initiative des organisateurs et organisatrices.

Invite 9 – Augmentation du nombre de potagers urbains, notamment par le dégrappage de surface bitumeuse

La Ville de Lancy a mis en place des potagers à plusieurs endroits sur le domaine privé communal. En octobre, une séance d'information pour toutes les régies a été organisée, au sujet des potagers mais aussi de la labélisation bio et de l'entretien différencié. Dans ce cadre, une brochure d'information a été créée à destination des régies.

Discussion

Une commissaire rappelle que l'objectif de la motion est d'aller plus loin et plus vite, ce qui fait que la motion reste indispensable, même avec les actions déjà entreprises actuellement.

Une autre commissaire note qu'une modification des habitudes d'alimentation est assez simple à mettre en place au niveau individuel pour un faible coût, contrairement à des adaptations dans le logement par exemple le changement des chaudières à énergie fossile. Cependant, ce changement est parfois très émotionnel et un accompagnement assez fort semble donc nécessaire. Pour cela, la Commune devra mettre les moyens nécessaires.

Sur les réceptions officielles végétariennes, une commissaire souligne l'importance qu'elles soient totalement végétariennes, car il s'agit d'une occasion pour la Commune de montrer l'exemple et aussi de solliciter des traiteurs pour qu'ils changent leurs modes de faire. Les collectivités sont de bons clients pour les traiteurs et si celles-ci commencent à demander des options végétariennes, cela incitera tout le secteur à s'adapter à ces nouveaux standards.

Concernant l'invite sur les potagers, le Plan Climat Cantonal prévoit une réduction de la circulation de l'ordre de 40%. Ainsi, par corolaire, il y aura moins de voitures en circulation sur le domaine public et donc moins de besoins en stationnements. Ainsi, un dégrappage devra avoir lieu. A la place des places de stationnement, de la végétation sera plantée. Ainsi, il n'est pas faux de dire que des potagers urbains pourront être installés.

Une commissaire remarque que si ces nouveaux espaces sont pollués, il restera possible de faire des potagers dans des carrés, sans utiliser le sol pollué. Par ailleurs, toutes les places de parking ne sont pas en bord de route et des parkings comme celui de la mairie pourraient être remplacés par des potagers. Donc l'argument selon lequel les potagers ne peuvent pas être mis sur les places de parking car celles-ci sont en bord de route et donc polluées, n'est pas opportun.

Amendements et vote

Amendement 1 : Suppression de l'invite 4 pour en faire une motion spécifique : Par 5 contre, 2 oui et 2 abstentions, l'amendement 1 est rejeté.

Amendement 2: Suppression de l'invite 2.

Amendement 2 alternatif : accepté à l'unanimité: modification de l'invite 2 pour « augmenter le nombre » plutôt que « organiser » des actions.

Amendement 3 : accepté à l'unanimité : A l'invite 3, modification du terme « adapter les baux » en « adapter les critères d'attribution des baux ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Vote sur la motion :

Par 8 oui et 1 abstention, la Commission de l'environnement et du développement durable préavise favorablement la motion amendée M074-2022 « Pour une alimentation saine et durable ».

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL salue le travail de l'administration communale en termes d'information et de sensibilisation de la population, ainsi qu'aux différentes actions entreprises pour une consommation favorisant le respect du climat. Il est en effet primordial de tenir compte de ce facteur dans nos choix alimentaires et de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à ces questions.

Nous nous réjouissons aussi que tant dans les crèches que dans les écoles, ces éléments soient déjà intégrés à l'organisation des menus. Cette motion, en grande partie, relate ce qui est déjà proposé et propose d'aller encore plus loin. On sort de la sensibilisation et de la prévention en instaurant des critères, des chartes, cela rend le pouvoir de la commune de plus en plus important face à la liberté et la conscience individuelle.

De plus, on met au même niveau une alimentation quotidienne et des occasions ponctuelles, telles que réceptions communales ou sorties au restaurant, alors que ces deux aspects n'ont évidemment pas le même impact.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-VL ne soutiendra pas cette motion.

Mme Beun : les invites 2, 3 et 4 ayant été modifiées par des amendements qui ont été votés lors de la dernière commission, le groupe MCG propose quelques modifications et amendements après consultation de tous ses membres.

Sur l'invite 6, proposer des réceptions officielles et autres collations à l'interne mixte, soit végétariennes et carnivores, à la place de végétariennes uniquement. En effet, ce point est trop extrémiste, il faut laisser la liberté de choix aux consommateurs et/ou invités de manger ce qu'il y a au buffet. Le consommateur aura donc le choix de manger végétarien ou carnivore au lieu d'avoir l'obligation stricte de manger végétarien.

Sur l'invite 9, augmenter le nombre de potagers urbains, notamment dans les parcs et/ou au bas des immeubles, au lieu de « grâce au dégrappage bitumineux ». En effet, il existe déjà de nombreux potagers urbains et il serait très agréable d'en avoir plus. De plus, et selon la présentation, ce point pose un problème de sécurité, l'installation pose des problèmes de sécurité et de pollution. Nous remercions le SE d'avoir mis en place ces bacs qui procurent aux habitants non seulement un bon esprit de convivialité, mais également de nouvelles plantations. Nous précisons que la plupart des points ou invites sont déjà effectifs au niveau de la commune et de l'information et remercions à nouveau le SE, ainsi que le Conseil administratif pour tout ce qui a été fait.

Précisons également que les cuisines scolaires proposent déjà des plats végétariens outre des plats traditionnels et viandes notamment et afin de faire découvrir d'autres saveurs à nos enfants.

M. Couto : si j'ai bien compris, vous demandez pas mal d'amendements, il faudrait que je les aie pour les soumettre au vote.

Mme Bonvin Bonfanti : j'aimerais réagir à quelques choses qui ont été dites. Je ne sais pas si le rapport, tel qu'il a été fait a été bien compris, mais il y a déjà des réponses qui ont été données par rapport à certains arguments qui sont venus après. Donc pourquoi on ne laisse pas

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

forcément le choix entre du végétarien et du carnivore, un repas végétarien n'est pas un gros mot, cela existe, il n'y a pas une liberté dans les droits fondamentaux à manger de la viande à tous les repas, une liberté, c'est quelque chose qui concerne d'autres thématiques qu'une réception officielle du Conseil administratif. Je n'ai jamais vu un droit au pâté en croûte ou je ne sais quoi. Ce qui a été expliqué dans le rapport, c'est que justement d'essayer d'avoir des choses végétariennes, c'est montrer aux gens que c'est possible de manger végétarien, qu'ils ne vont pas mourir juste après, que c'est meilleur pour leur santé, que c'est meilleur pour la planète et qu'ils s'en sortiront si une fois de temps en temps la commune leur propose une réception végétarienne.

Oui, il y a déjà des repas végétariens dans les crèches et dans les écoles, on l'a dit en commission, ces repas souvent ce sont des pizzas marguerite ou des raviolis au fromage, ce n'est pas non plus le summum de la cuisine végétarienne.

Et on a cette espèce d'argument : on fait déjà ! On va aussi dire qu'il y a déjà des places de crèche, on ne va pas en faire plus, il y a des accroches pour vélo, on ne va pas en mettre plus, je ne comprends pas trop cet argument.

Mme Baranyai : le groupe socialiste trouve le sujet de cette motion important, pour une alimentation saine et durable, c'est un sujet qui nous touche directement et indirectement tous.

Nous avons fait effectivement pas mal d'amendements lors de la dernière séance de commission. D'ailleurs, personnellement je regrette le point 4 parce qu'on a proposé des amendements et on a voté là-dessus, donc je ne vais pas revenir sur ce sujet.

En complément des amendements discutés et suite aux discussions qu'on a eues au sein du caucus, le groupe socialiste propose effectivement aussi par rapport à la discussion qui a eu lieu des autres commissaires des conseillers municipaux avant, le groupe socialiste propose un petit amendement par rapport à l'invite 6. Au lieu de dire « proposer des réceptions officielles et autres collations (...) », dire « privilégier des réceptions officielles (...) ».

Pour compléter, dans le cas où cet amendement serait accepté par les motionnaires, le groupe socialiste votera cette motion à l'unanimité.

M. Jotterand : je voulais juste ajouter en complément de l'intervention de ma camarade juste avant et par rapport à l'amendement sur la même invite du MCG, que j'apprécie, des fois je regretterai presque de ne pas habiter en Ville de Genève pour ne pas avoir des chouettes débats, style burkini, etc. Là j'ai l'impression qu'on peut se lancer dans la concurrence, donc je suis content.

En termes d'extrémisme, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment la motion qui propose des buffets végétariens qui n'empêchent pas les gens de manger de la viande par ailleurs qui soit extrémiste ou si c'est vraiment de vouloir absolument ajouter le mot « carnivore » pour montrer qu'on est des vrais, dans l'invite. Nous, on a proposé quelque chose d'un peu plus dans le compromis, de « privilégier » les options végétariennes là où c'est possible et cela n'empêche pas de manger aussi de la viande. D'ailleurs j'en ai mangé ce soir, elle était très bonne. C'est pour cela que je vous recommanderai de suivre plutôt notre amendement que l'amendement du MCG.

M. Couto : M. Jotterand a déposé un amendement pour l'invite 6 qui serait de changer le mot « proposer », par « privilégier ».

M. Dérobert : suite à l'intervention de mon préopinant qui est aux antipodes de moi, mais pour une fois pas politique mais juste dans la salle, je suis assez content que quelque chose soit un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

peu plus raisonné, parce qu'en effet je ne crois pas que le carnivore s'oppose complètement au végétarien. Je suis assez souvent végétarien dans mes repas et de temps en temps je mange de la viande. Ce n'est pas : je mange de la viande à tous les repas et je ne mange jamais végétarien, donc à un moment donné je pense qu'on peut voir les deux choses.

Ce que j'entends de la proposition des Socialistes me paraît intéressant. On peut privilégier quelque chose de plutôt local, plutôt végétarien, on n'est pas obligé en effet d'avoir de la viande partout, mais sans forcément l'exclure. Et quand on parle de compromis, cela me plaît, donc je soutiendrai l'amendement des socialistes.

Mme Bonvin Bonfanti : juste par rapport à la notion de compromis, malheureusement là on n'est plus vraiment au stade du compromis en termes de réchauffement climatique. Je suis aussi surprise que le parti socialiste qui est pour toutes et tous sans privilège veuille privilégier.

Là, rien que cette semaine, dans l'excellente Tribune de Genève, on a eu droit à au moins quatre articles sur le réchauffement climatique, qui nous dit que là on est en train de marcher lentement, alors qu'on devrait être en train de courir, qui nous dit qu'aujourd'hui en Suisse on peut gérer les catastrophes naturelles mais que le changement est de plus en plus rapide et que notre agriculture et notre santé vont souffrir ces prochaines années. Il y a le Secrétaire général de l'ONU, qui n'est pas vraiment un bobo en birkenstock qui parle de bombe à retardement climatique qui poursuit son compte à rebours, que le dernier rapport du GIEC est un guide de survie pour l'humanité.

Voilà, on n'est pas vraiment dans le compromis, on est plutôt dans l'urgence et le fait qu'à un moment donné pour paraphraser une fiction bien connue, il va falloir qu'on lève un petit peu la tête. Il y a aussi eu un article sur le fait que l'humanité est face à une crise mondiale de l'eau imminente et la production de viande cela consomme énormément d'eau et cela représente, pour rappel, 14% de notre bilan carbone.

Donc, moi je ne suis pas trop pour les compromis dans ce genre de cas et j'aimerais bien que l'on puisse se dire que l'espèce humaine n'a pas disparu parce qu'elle n'était pas capable de se passer de saucisses.

M. Jotterand : c'est vrai que c'est sûrement une déformation professionnelle de ma part de vouloir être dans le compromis, avec la locomotive j'essaye toujours d'amener un maximum de wagons à destination et je pense que c'est plutôt bon signe.

Pour réagir sur le fait que le slogan du parti socialiste est « pour toutes et tous sans privilège », je n'ai pas compris ce qu'il venait faire là-dedans, mais il est pour les végétariens, les végétariennes et les carnivores, donc en effet il est pour toutes et tous.

Mme Beun : si le terme « carnivore » dérange certains, si d'autres proposent un autre terme que « carnivore », de manger aussi de la viande, je suis en total accord avec.

M. Couto : je vais essayer de résumer les propositions. Je vais soumettre d'abord au vote les propositions du groupe MCG.

Sur l'invite 6 qui actuellement est « proposer des réceptions officielles et autres collations à l'interne végétariennes et à base de produits locaux », le MCG demande à changer le texte de la façon suivante : « proposer des réceptions officielles et autres collations à l'interne mixtes, soit végétariennes et carnivores, à base de produits locaux ».

L'amendement de l'invite 6 est refusé par 20 non, 4 oui et 9 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

M. Couto : la deuxième proposition d'amendement est à l'invite 9 qui est actuellement « augmenter le nombre de potagers urbains, notamment grâce au dégrappage de places de parc et autres surfaces bitumineuses », il est proposé de changer pour « augmenter le nombre de potagers urbains notamment dans les parcs et/ou au bas des immeubles ».

Je ne comprends pas ce qui est écrit ensuite. Mme Beun pouvez-vous reconstruire la phrase ? La prochaine fois, il faudra faire les choses comme il faut, il faut bien transmettre le texte tel que vous le voulez. La prochaine fois, si le formulaire pour les amendements n'est pas utilisé, je refuserai l'amendement.

Mme Beun : invite 9 – « augmenter le nombre de potagers urbains, notamment dans des parcs et/ou au bas des immeubles ».

M. Couto : l'invite 9 serait ainsi changée « augmenter le nombre de potagers urbains, notamment dans des parcs et au bas des immeubles ». Je sou mets au vote cet amendement.

L'amendement de l'invite 9 est refusé par 16 non, 7 oui et 7 abstentions.

M. Couto : nous passons à l'amendement du groupe socialiste qui concerne l'invite 6. Au lieu de « proposer des réceptions officielles et autres collations à l'interne végétariennes et à base de produits locaux », il est proposé « privilégier des réceptions officielles et autres collations à l'interne végétariennes et à base de produits locaux ».

L'amendement de l'invite 6 du groupe socialiste est accepté par 16 oui, 9 non et 8 abstentions.

M. Couto : nous passons maintenant au vote de la motion amendée.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. Continuer à organiser des actions de sensibilisation grand public.*
- 2. Augmenter le nombre d'actions de sensibilisation à destination de publics cibles comme les membres du personnel communal, les restaurants et autres métiers de bouche (par exemple comment cuisiner les légumineuses de manière attractive, comment apprêter les restes, éviter le gaspillage...).*
- 3. Adapter les critères d'attribution des baux des commerces dont elle est propriétaire, en y intégrant des clauses concernant les aliments proposés par les restaurants et ayant une politique de location favorisant les prestations et services permettant de répondre à la problématique sus-citée (commerces en vrac, de produits locaux...).*
- 4. Revoir le cahier des charges des prestataires de restauration dans les crèches et les écoles primaires.*
- 5. Fournir une charte alimentaire aux entités subventionnées qui réalisent des repas dans le cadre de leurs prestations ainsi qu'aux usagers et usagères des salles communales.*
- 6. Privilégier des réceptions officielles et autres collations à l'interne végétariennes et à base de produits locaux.*
- 7. Soutenir les commerces alimentaires locaux qui prennent des initiatives afin de réduire leur empreinte carbone.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

8. *Mettre à disposition du public une liste de lieux permettant de se fournir en produits compatibles avec la lutte contre le changement climatique.*
9. *Augmenter le nombre de potagers urbains notamment grâce au dégrappage de places de parc et autres surfaces bitumeuses.*

La motion amendée M074A-2023 est acceptée par 17 oui, 11 non, 4 abstentions.

M. Couto : les rapports de commission pour information ne sont pas lus mais sont ajoutés au procès-verbal de cette séance.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 6 FEVRIER 2023 –
RAPPORTEUR : M. THOMAS VOGEL****a) Vision, missions et axes prioritaires du service de la petite enfance**
=====

Mme Montefusco, cheffe du Service de la petite enfance, commence sa présentation en précisant qu'elle sera composée de deux parties : une première présentant un état des lieux des travaux entrepris depuis le mois de septembre 2022 et une seconde présentant les prestations préscolaires.

Présentation

La création du Service de la petite enfance et la municipalisation ont nécessité et continuent de nécessiter un travail important de définition des objectifs, d'harmonisation des pratiques et d'intégration des collaborateurs tout en développant les liens avec les autres services municipaux associés.

Les tâches menées depuis septembre 2022 peuvent être regroupées en quatre catégories :

- Les tâches liées à la municipalisation : la mise en place d'une municipalisation juxtapositive dès le 1^{er} septembre 2022 avant la mise en place de la municipalisation intégrative depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Les tâches liées à la création du Service de la petite enfance : l'harmonisation des pratiques administratives et managériales ainsi que le développement d'un pool de remplacement commun à l'ensemble des crèches, sans oublier le développement de liens avec les autres services communaux.
- La poursuite des tâches quotidiennes des structures : permettre aux 10 structures de poursuivre leur fonctionnement : l'accueil de 900 enfants grâce aux 280 employés de ces structures.
- Le développement de projets : orienter les prestations vers l'accompagnement à la parentalité et développer une politique publique inclusive à destination de toutes les familles ayant des enfants en âge préscolaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

La vision à long terme adoptée par le Service de la petite enfance est la suivante : « Le Service de la petite enfance souhaite accompagner toutes les familles lancéennes avec enfants en âge préscolaire en favorisant l'encouragement de l'enfance par le développement des capacités émotionnelles, sociales, créatives, motrices, linguistiques et cognitives des enfants de manière adaptée » et sa mission peut être formulée ainsi : « développer un service public avec une équité de traitement et une harmonisation autour d'une politique d'accueil de qualité » destinés aux enfants dont les parents habitent ou travaillent sur le territoire lancéen, en maîtrisant les coûts et en cherchant les économies d'échelle. Les objectifs immédiats du Service de la petite enfance sont (i) la mise en place d'un guichet unique, (ii) la mise à disposition de places en espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP) ainsi qu'à l'accueil familial de jour (AFJ), (iii) la mise en place d'un accueil de qualité, (iv) le développement de projets d'encouragement de l'enfance, (v) la contribution à l'épanouissement et au développement des enfants, ainsi que (vi) la mise en place d'un système d'assurance-qualité.

Mme Montefusco rappelle qu'à présent 280 personnes travaillent dans un même service, que cela demande un changement de culture et qu'il faudra le temps nécessaire pour instaurer une culture commune.

Pour 2023, Mme Montefusco énonce deux priorités : la politique d'accueil commune et la politique RH qui garantissent l'égalité de traitement des parents, des enfants et des collaborateurs/trices. Au niveau de la politique RH, il est encore précisé qu'il s'agit de (i) mettre en place les changements induits par l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, (ii) harmoniser la gestion du temps de travail des équipes éducatives pour l'ensemble des EVEP, (iii) clarifier le rôle du pool de remplacement, (iv) accompagner les responsables dans leur rôle de manager, (v) développer une politique de formation continue et (vi) accompagner l'ensemble du personnel dans la transition.

DISCUSSION :

- Un/une commissaire demande des précisions sur la signification de « l'encouragement à l'enfance ». Mme Montefusco lui répond que cela correspond à la formule utilisée dans la vision du Service de la petite enfance, à savoir l'éducation préscolaire et le développement de l'enfant de la naissance jusqu'à l'entrée à l'école. Elle précise qu'il s'agit d'une formulation adoptée au niveau cantonale et qui rappelle la professionnalisation de la petite enfance, qui va bien au-delà de la garde d'enfants.
- Un/une commissaire s'inquiète de savoir si la culture commune à développer ne se ferait pas au détriment de l'approche familiale qui prévalait jusqu'à présent. Mme Montefusco explique qu'une approche et une culture commune sont nécessaires pour garantir l'équité de traitement, mais que cela se fera en tenant compte du besoin de proximité des familles.
- Un/une commissaire demande si l'accompagnement à la parentalité et la politique inclusive sont des projets cantonaux ou propres à la Ville de Lancy. Mme Montefusco répond que la politique de la petite enfance de la Ville de Lancy reprend des éléments discutés au niveaux fédéral et cantonal mais dispose d'une certaine indépendance pour les développer.
- Suite à l'échange précédent, Mme Moyard rappelle que l'objectif fixé par le Conseil d'Etat est d'atteindre un taux d'offre de 44% en 2029, ce qui sera difficile pour Lancy où le taux est d'environ 28% actuellement et où la croissance de la population constituera un défi additionnel. Elle précise que pour viser l'objectif, le Conseil administratif souhaite ouvrir une structure par année, ce qui est sans précédent et devrait engendrer des coûts substantiels.
- Un/une commissaire demande comment ce qui existait dans les crèches et les garderies en matière de politique inclusive et d'accompagnement à la parentalité sera maintenu. Mme Montefusco lui répond qu'il faudra partir dans chacune des structures de leur

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

situation actuelle et qu'une psychopédagogue travaillera avec les structures sur cette base pour mutualiser et développer les prestations. Mme Moyard précise qu'avec l'expérience des structures une véritable politique, une vision commune sera développée.

- Un/une commissaire souhaite s'assurer que le développement des compétences managériales sera bien mis à l'agenda, de même que les préoccupations liées au bien-être au travail. Il lui est répondu par l'affirmative pour les deux points et qu'une écoute particulière sera accordée aux besoins formulés par les équipes.
- Un/une commissaire souhaite connaître le retour des équipes sur les changements en cours. Mme Montefusco reconnaît qu'elle n'a pas encore eu beaucoup de retours mais que les préoccupations principales ont trait à la politique inclusive (aux ressources nécessaires à l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers) ainsi qu'au fonctionnement du pool de remplacement.

b) Présentation des EVEP à prestations élargies et prestations restreintes et leurs spécificités

=====

Mme Moyard introduit cette seconde partie en précisant que l'acronyme EVEP (espace de vie et d'éducation préscolaire) a toute son importance et qu'il correspond à une évolution importante des EVE (espace de vie enfantine), qui souligne le fait qu'il ne s'agit pas de gardiennage mais bien d'éducation dans le domaine pré-scolaire. Elle précise que la présentation à suivre a pour objet de clarifier la différence entre les crèches (prestations élargies) et les garderies (prestations restreintes). Les termes prestations élargies et restreintes sont ceux de la législation cantonale.

Présentation

Mme Montefusco précise d'emblée que l'accueil familial de jour (AFJ) ne faisant actuellement pas partie du SPE, il fera l'objet d'une présentation ultérieure. La présentation du jour abordera la question des garderies et des crèches uniquement.

Les crèches sont des structures qui offrent des « prestations élargies ». Par prestations élargies, on entend des structures ouvertes au moins 45 heures par semaine, avec un repas de midi, une ouverture annuelle d'au moins 225 jours réparties sur un minimum de 45 semaines.

Ces structures à prestations élargies accueillent les enfants dès la fin du congé parental jusqu'à l'âge scolaire. L'abonnement dans ces structures peut être de 50, 75 ou 100 % de la journée mais ne peut excéder le temps de travail du parent avec le taux de travail le plus faible. Enfin, il faut que les parents soient au bénéfice d'un emploi (CDI ou CDD) ou soient au chômage ou encore en formation. Il faut que l'activité des parents soit en vigueur depuis au moins 6 mois au moment de l'accueil des enfants. Enfin, le taux d'accueil minimum est de 2 jours entiers par semaine.

Actuellement, 5 EVEP offrent des prestations élargies (Pont-Rouge, Plateau, Chante-Joie, Couleurs du Monde et Clair-Matin) pour un total de 422 places, accueillant 564 enfants et occupant 232 collaborateurs. L'EVEP des Rambossons offrira 54 places supplémentaires.

Les listes d'attente pour les structures offrant des prestations élargies comptent souvent plus de 300 demandes dans chacune des structures.

Les garderies ne répondent pas à toutes les conditions cumulatives évoquées auparavant. Par conséquent, elles offrent des « prestations restreintes ». Dans ces structures, l'accueil se fait à la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

demi-journée et pour des enfants dès 1 an pour certaines et 2 ans pour d'autres. Le taux minimum est de deux demi-journées par semaine.

5 structures offrent des prestations restreintes (Caroll, Petit Prince, Etoile, Jardin des Tout Petits et Plateau) pour un total de 122 places, accueillant 251 enfants et occupant 45 collaborateurs.

Pour les structures offrant des prestations restreintes, les listes d'attente sont de l'ordre de 90 demandes dans chacune des structures.

DISCUSSION :

- Un/une commissaire demande ce qu'il en est des parents qui ont une situation professionnelle précaire (CDD ou autres contrats temporaires) et comment ceux-ci peuvent faire pour obtenir une place au vu du délai d'attente. Mme Montefusco répond qu'ils peuvent s'inscrire et revoir le contenu de leur demande selon l'évolution de leur situation professionnelle. Ce qui compte c'est la situation professionnelle au moment de l'accueil de l'enfant. Il est également précisé que les parents renouvellent leur demande tous les trois mois et mettent donc à jour leurs informations.
- A la question d'un/une commissaire, il est répondu que les parents qui ne travaillent pas peuvent s'inscrire pour une place dans une garderie ou pour un accueil familial de jour.
- Un/une commissaire demande à quoi correspond un abonnement à 100%. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un accueil pour la journée entière, correspondant à 10h00 au maximum. Mme Moyard précise qu'un accueil de 10h00 tous les jours est déconseillé aux parents.
- Un/une commissaire relève que les listes d'attentes en crèche et en garderie sont semblables en proportion des places disponibles. Il lui est dit qu'effectivement le ratio est comparable mais que le taux de rotation diffère. Les garderies ont un taux de rotation bien plus élevé que les crèches, notamment en raison des tranches d'âge plus restreintes qu'elles accueillent. Mme Moyard ajoute que la demande prioritaire reste celle pour des places en crèche car elle est toujours supérieure à l'offre, tandis qu'il reste quelques places en garderie. Mme Montefusco précise encore que la demande insatisfaite concerne principalement des bébés et des enfants de 1 à 2 ans.
- Un/une commissaire demande si tous ces changements ont eu un impact notable sur les parents. Il lui est répondu que très peu de retours des parents ont été reçus mais qu'aucun retour négatif n'est remonté jusqu'à l'administration du Service de la petite enfance.
- Un/une commissaire s'inquiète de savoir si le Service de la petite enfance collabore avec le Service de protection des mineurs (SPMi) pour les questions de maltraitance infantile. Mme Montefusco lui répond qu'il existe une collaboration avec le SASAJ et le SPMi pour les cas avérés et qu'un travail important de prévention et de détection est effectué par le personnel éducatif.
- Un/une commissaire demande quel rôle est attribué aux parents maintenant que les comités ont été supprimés. Il lui est répondu que les parents seront invités à collaborer avec le SPE et qu'un courrier dans ce sens leur sera prochainement adressé.
- Un/une commissaire demande si le processus d'attribution des places prend en considération la situation des parents et si les situations plus compliquées ou délicates sont prioritaires. Il lui est répondu qu'actuellement une liste de critères de priorisation est suivie et qu'un travail avec la psychopédagogue est en cours pour affiner ces critères.
- Enfin, un/une commissaire s'enquiert de l'utilisation des fonds prévus au budget pour les aides à la parentalité en milieu familial (APMF). Il lui est répondu qu'un lien est établi avec le Service social et la Fondation officielle pour la jeunesse (FOJ) et que la collaboration sur ce plan se met en place.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 – RAPPORTEURE : MME DEBORAH MÜHLE**

a) Divers
=====Festival du Film vert

Pour la première fois, Lancy participe au festival du film Vert. Un film sera projeté à la salle communale du Petit-Lancy le 23 mars à 19h30. Le film est un documentaire de présentation de la « *Low tech* », qui est une pratique écologique et locale qui vise à concevoir et diffuser des savoir-faire techniques simples et faisables par tous.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 2 MARS 2023 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

a) Arrêtés de circulation Rampe Quidort et Pont Rouge
=====

La mise en sens unique sera mise à l'essai (pour une année) et a été demandée par le Canton. Il s'agit donc d'améliorer la vitesse commerciale des usagers de la route ainsi que des tramways au niveau de la route de Chancy, de sécuriser les cycles et de compléter le réseau cyclable. Ces mesures répondent également aux objectifs directeurs climatiques visant à favoriser les transports publics.

Par la suite, il y aura des adaptations ou des mesures d'accompagnement éventuelles et pérennisation ou abandon.

Plusieurs objectifs convergents dont :

- la mise en conformité des usages en supprimant le trafic de réseau de quartier
- l'amélioration de la vitesse commerciale des bus
- la sécurisation des cycles et complémentation du réseau cyclable
- enfin, la mise en œuvre des objectifs directeurs et du plan climat.

Seuls les taxis (une demande du Canton) et les services communaux seront autorisés avec une exception pour les cycles et ce, dans les deux sens : la montée sera sans restriction.

Concernant le plan de marquage, il sera installé une nouvelle voie de bus réservée aux vélos et aux taxis à la descente constituant un nouvel aménagement cyclable. A la montée, la bande cyclable existante restera.

Les restrictions sont établies entre la place des Ormeaux et la passerelle de Pont Rouge. Les riverains seront autorisés à circuler dans les deux sens en sortant de chez eux.

Concernant la Rampe Quidort, les mesures sont les suivantes : mise à sens unique pour les véhicules motorisés. Les cyclistes seront autorisés à monter avec une piste cyclable devenant un site propre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Au niveau de la route des Jeunes, une interdiction de tourner à droite sera installée précisant que les riverains, les cyclistes et les cycles moteurs sont autorisés à tourner.

Les accès aux immeubles ne seront donc pas empêchés.

Quant aux informations, des tous-ménages seront insérés dans les boîtes aux lettres du secteur (dans la semaine du 13 mars), des panneaux d'information se trouveront sur place ainsi que la police municipale (dès le 27 mars).

Il y aura un monitoring de la mesure (progression TC et radars pour le comptage des véhicules dans le secteur des ormeaux).

La publication de l'arrêté définitif sera effectuée en septembre-octobre et sera effective pour 2024.

b) Stationnement vélo

=====

La commission du 12 janvier relative à la stratégie cyclable de Lancy a validé l'élaboration d'un diagnostic de l'offre en stationnement vélos sur son territoire notamment quant au nombre de places et usages (recueillis dans une base de données) afin de réaliser un plan d'amélioration du stationnement vélos. Le travail de terrain et le recensement des sites seront traités prioritairement.

Lors de la séance du 15 septembre, le plan de création de 126 places de stationnement vélos et de 20 cases deux-roues motorisées sur 12 sites a été présenté et des plans de marquage (en phase AVP) des 12 sites retenus ont été effectués en novembre 2022.

La deuxième étape du plan de déploiement (avec un travail par le SAT sur le stationnement vélos aux abords des écoles notamment) va être effectuée durant le semestre 2023. Des bilans trimestriels seront réalisés.

Enfin, d'autres stationnements seront étudiés par le SAT pour les années suivantes (notamment aux abords des crèches, des sites sportifs et de loisirs, des centres commerciaux).

Plusieurs implantations de stationnements vélos seront donc effectuées :

- la première en face de la maison de quartier du Plateau, en face du collège de Saussure, à Ports-Francis, parc de la Mairie, Palettes et gare du Bachet
- et, plusieurs propositions dans la seconde phase comme à Curé Baud, Semailles, Adret, chemin des Mérinos, quartier de Surville et une implantation par un privé au niveau de Smallcity.

Il y aura donc :

- 12 sites de stationnements
- 10 implantations de pompes à vélos (dont l'entretien sera assuré par " *GenèveRoule* ")
- avec un revêtement adéquat pour la perméabilisation des sols

c) Secteur Fraisiers, abrogation du PLQ et MZ

=====

L'enjeu est de répondre au besoin grandissant du Lancy FC (qui a le plus grand nombre de licenciés en Suisse) : ce sport ayant une grande popularité auprès de toutes les catégories

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

d'âges et genres. De plus, les vestiaires existants (se trouvant sous le parking) doivent être rénovés (pour répondre aux normes) et des nouveaux vestiaires seront créés (pour le sport à pratique libre tels que la course à pied, l'urban training, etc.), ainsi qu'une buvette.

Pour ce faire, des documents légaux nécessitent des modifications ou une abrogation pour la mise à niveau des équipements comme la zone sportive (MZ 28539 adopté par la Grand-Conseil du 8 octobre 1993) et la PLQ (28471-543 adopté le 25 juin 1992).

Ce projet se trouvera le long du chemin des Fraisiers, du côté du parking existant. Lors de l'enquête publique, plusieurs observations ont été relevées :

- les nuisances sonores générées par la buvette (la Ville fera concorder les heures d'exploitations de la buvette à l'usage du terrain de foot et une Convention liera les parties)
- la pollution lumineuse (les éclairages du stade seront assainis et seront modifiés afin de limiter la pollution lumineuse)
- le stationnement (les nouvelles installations ne seraient pas génératrice de déplacements supplémentaires)
- et la circulation routière (devenue complexe avec la fermeture du chemin de la Mère-Voie).

Enfin, le PLQ devrait entrer en force en octobre 2023 (une fois la publication dans la FAO, l'adoption du PLQ par le Conseil d'Etat et le délai de recours), et la MZ devrait entrer en force en mars 2024 (une fois le projet de loi déposé au Grand-Conseil, la procédure d'opposition et le vote du projet de loi).

La DD pourra être donc déposée dès mars-avril 2024.

d) Projet Tour Caroll

=====

Ce projet ayant débuté en 2016, a été présenté à la Commission de l'Urbanisme cantonale en 2017, puis en 2021 à la Commission de l'aménagement du territoire.

La Tour Caroll prendra place au lieu du garage (à côté du centre commercial), elle aura 15 étages de logements (env. 60 appartements) et une crèche de 60 places.

La Ville a négocié avec les privés la mise en place d'une convention (à l'heure actuelle non finalisée) :

- sur le logement (50% des logements seront attribués en priorité aux Lancéens)
- sur le climat (notamment par la création d'îlots de fraîcheur dans le parc)
- par des équipements publics et services (par la création d'une crèche avec 60 places et une redynamisation du centre commercial)
- sur la mobilité (création de nouveaux cheminements mobilité douce et notamment par la création de 100 places vélos)
- sur les espaces publics (en requalifiant ceux-ci pour les rendre attractifs et par des réflexions sur le parc Caroll)
- et sur une concertation (en intégrant la population dans l'évolution de leur quartier).

Une première rencontre sera proposée le 1er avril lors de la fête de quartier (deux autres suivront fin avril et début juin) portant sur les espaces extérieurs et le parc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Concernant le centre commercial, la FER à la volonté de garder des commerces et pourrait proposer des locaux pour des équipements sportifs et publics. La toiture et la "galette" pourront être végétalisées.

c) Divers

=====

Le rapport, les observations et toutes les réponses aux observations ainsi qu'une annexe retraçant la consultation publique et l'évènement "*Mosaïque urbaine*", seront déposés la semaine prochaine sur CMNet.

Comme le service n'a toujours pas reçu de lettre du Canton pour confirmer que le PDCom est conforme au PDCn, il n'est donc pas possible d'inscrire le PDCom au Conseil municipal.

**12) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 6 MARS 2023 –
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI****a) Explicatif de la directive logement et de ses annexes**

=====

Point sur la situation actuelle

Depuis peu, un nouveau système d'inscription pour obtenir un logement a été mis à disposition de la population. Il s'agit d'un formulaire à compléter en ligne. Cet outil s'inscrit dans le travail et la réflexion de SASL et de la FCIL autour de la gestion des logements du parc immobilier de Lancy. Le formulaire d'inscription est identique pour le parc de la ville de Lancy et celui de la Fondation communale immobilière. Le service des affaires sociales est sous-traitant pour la FCIL pour la gestion des dossiers des demandeurs. Un formulaire unique permet aux personnes de s'inscrire une seule fois.

Les changements majeurs concernent la révision du règlement et de la directive (travail commun entre le Conseil administratif et le Conseil de fondation de la FCIL), la mise en place d'un système de codification, selon un système de points, et la mise en place d'un logiciel, à la fois pour les demandeurs et les administrateurs.

Le travail est conséquent, et encore en cours. Des grands principes ont été définis, dont la codification.

Le parc de la ville de Lancy, avec 764 logements dont quelques villas, est constitué à 95% de loyers libres. Un logement est en HM (Habitation Mixte), avec une répartition 60-40%. Il s'agit du seul objet subventionné en partie. Quant au parc de la fondation, ce dernier évolue. En 2017, il comptait 222 logements et atteindra les 683 à la fin de l'année 2023 ; la majorité des logements sont subventionnés selon les règles de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF). Deux IEPA sont gérés par la Ville de Lancy : celui des Palettes (loyers libres) et celui des Marbriers (logements subventionnés).

Lorsqu'une personne s'inscrit, il faut vérifier son éligibilité, soit dans le loyer libre avec un taux d'effort de 25% et une marge jusqu'à 30% (pourcentage maximum du revenu de la personne), soit dans le parc subventionné, selon les différents critères légaux. En 2022, il y a eu 725 nouvelles demandes, 150 renouvellements et 110 mises à jour de dossier. Au total, 980

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

demandes ont dû être traitées. Il y a eu 7 attributions à l'IEPA des Palettes, 3 aux Marbriers, 32 logements au parc de la Ville et 17 pour la fondation, soit 58 attributions sur l'année. Ces chiffres témoignent de l'écart entre l'offre et la demande, qui par ailleurs augmente chaque année.

A savoir que le service du logement a déménagé au chemin de l'Adret, et offre désormais un guichet pour répondre au public, ouvert une demi-journée par semaine.

Certains éléments doivent encore être affinés et vont évoluer, comme la liste des documents à fournir pour une demande de logement.

L'attribution n'est pas toujours simple, les demandeurs, malgré leur insistance, sont parfois particulièrement exigeants au moment d'une proposition de logement. Certains logements ont un taux de rotation plus important (les 3-4 pièces). A savoir aussi que des propositions de rocades sont parfois formulées par les locataires eux-mêmes. Ce sont des demandes qui sont facilement acceptées.

De manière générale, les loyers proposés sont raisonnables, peu de logements dépassent un loyer de CHF 3'000.-. Une mixité est aussi recherchée.

b) Présentation du logiciel logement

=====

Depuis le 1^e novembre 2022, l'intégralité des dépôts de demande de logement s'effectue en ligne. Le demandeur est orienté sur la page dédiée, sur le site de la ville de Lancy. Il peut aussi y accéder depuis le moteur de recherche ou le site de la FCIL. De nombreux éléments sont considérés au niveau des demandeurs : le nombre de futurs occupants, les enfants à naître, etc. Il est possible pour des étudiants de s'inscrire en collocation. D'autres éléments comme la situation financière et le lien à Lancy sont à compléter. Ce dernier critère a été précisé, l'appartenance à une association lancéenne, par exemple, n'est prise en compte que si la personne est membre actif du bureau de cette association. Puis il y a les informations concernant le logement actuel du demandeur, ainsi que sa situation personnelle.

Puis le demandeur peut renseigner ses souhaits, soit le nombre de pièces, le loyer maximum, la région de préférence, etc. Le demandeur voit ensuite les justificatifs qui seront demandés. Un mail de confirmation de dépôt de la demande est envoyé au demandeur une fois que la demande a été envoyée.

A savoir que le site est hébergé par Infomaniak à Genève, utilisé par plusieurs autres communes. Le SASL a mis en place un soutien pour les personnes qui ont besoin d'aide, en lien avec cette nouvelle manière de procéder. Les personnes peuvent téléphoner ou se rendre au guichet. Cela permet aussi de clarifier dans certains cas les documents à fournir et expliciter la nécessité d'obtenir telle ou telle pièce.

c) Divers

=====

Communication aux régies concernant l'accueil de familles avec enfants en bas âge

Un commissaire aborde le sujet du remplissage des écoles, notamment dans le quartier qu'il fréquente. Il avait précédemment suggéré de rencontrer les régies pour leur demander d'attribuer moins d'appartements aux familles avec des enfants en bas-âge. En effet, certains

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

sites vantent un quartier à proximité de crèches et écoles, qui, en réalité, sont pleines. Si la commune n'y est pour rien, ce procédé est quelque peu malhonnête. M. Künzi informe avoir rencontré les propriétaires, qui attribuent aussi les logements, ainsi que les entités au-dessus des régies, pour discuter du système d'attribution. Mais ils sont libres d'attribuer les appartements. La séance avec la direction n'a pas rencontré de succès, car ils sont souverains.

Mme Moyard annonce, à ce sujet, que le 30 mars seront reçus les parents des 30 enfants concernés par la problématique actuelle dans le quartier de la Chapelle : un certain nombre d'enfants devront se rendre à l'école du Bachet à la rentrée scolaire prochaine au vu du taux de remplissage de l'école du Sapay. Lors de cette séance, une délégation du DIP et l'association de parents d'élèves du Grand-Lancy seront présents. Les familles concernées ont été informées à l'avance de la situation et des mesures d'accompagnement sont proposées.

Accompagnement des déclarations d'impôts

Ce service à la population a été réitéré une année de plus et rencontre un vif succès, notamment pour l'accompagnement des jeunes, qui une fois avoir été accompagnés, ont les clés en main pour les années futures.

13) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 7 MARS 2023 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME

a) Présentation des résultats de l'enquête sur les besoins culturels dans les quartiers lancéens

Il a été expliqué dans un premier temps la nécessité de la démarche participative dont le but était de comprendre les besoins et attentes des Lancéen-nes. A cet effet, une enquête a été proposée avec deux objectifs dont le premier est d'établir les envies et besoins des habitants en matière de culture et en second aboutir aux réalisations concrètes. La méthodologie reposait sur un panel de 486 habitants dans 4 quartiers de la ville qui devaient répondre à un questionnaire en ligne, à un autre sondage en ligne et lors des rencontres/ ateliers dans l'espace public. La satisfaction de l'offre d'enseignement artistique se chiffre à 56 % tandis que la participation à une activité d'une association culturelle du territoire est de 26 %.

Selon l'équipe culturelle, les choix culturels de la population se tournent vers les spectacles vivants et le cinéma. A cet effet elle encourage la commune à investir à ce niveau.

b) Ateliers d'artistes à Surville

La procédure de sélection qui déterminera les artistes bénéficiaires est présentée à la commission. Les artistes candidats qui pourront utiliser le rez-de-chaussée de la FCIL seront choisis suite à un appel à projet qui se fera via les réseaux sociaux et réseaux de communication habituels afin que la commission d'attribution puisse sur la base de leur dossier envoyé au préalable se positionner. Toutefois les artistes résidant à Lancy seront privilégiés à qualité égale. La possibilité leur sera offerte sur une période 3 ans soit jusqu'en juillet 2026 pour utiliser les locaux. L'art plastique, la performance ou le théâtre sont les domaines qui seront à l'honneur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Les baux seront au nom de la Ville de Lancy avec un loyer de Fr. 200.-- par m²; par contre les artistes résidents paieront Fr. 80.-- par m². Le total sera de Fr. 168.-- par atelier par mois pour les 4 ateliers de 25 m² et pour l'atelier de 30 m² le montant sera de Fr. 200.-- par mois par m². Le SCC avait mis au budget 2023 de la Ville de Lancy la somme de Fr. 18'000.-- qui permettra de compléter l'apport, soit Fr. 16'000.-- de participation au loyer FCIL et Fr. 2'000.-- pour les charges.

Les commissionnaires ont soulevé plusieurs interrogations dont la signification du terme performance, sur le délai de 3 semaines pour présenter un projet et sur l'existence d'une clause de résiliation contractuelle en cas d'irrespect des exigences. A ces questions, il a été rétorqué que la performance englobe la danse, la musique, l'art... pour ce qui est de la clause avancée par un-commissionnaire, il est ressorti que le service culturel le mentionnera. Le service culturel précise qu'il n'est pas demandé aux artistes de détailler le projet qu'ils exécuteront mais qu'ils seront jugés sur la qualité de leur travail qu'ils comptent proposer.

c) Divers

=====

Il est annoncé qu'une commission commune se tiendra le 15 mars pour le projet zéro pub.

Par ailleurs un commissionnaire fait remarquer que Andisheh Moghtaderpour, artiste iranienne introduite lors de la précédente séance, recevra le 5 avril un prix international Léonard de Vinci à Milan.

Il est indiqué que le lauréat du concours de l'école de Pont-Rouge et celui d'un autre concours, qui aura lieu vendredi matin, seront présentés lors de la commission de juin. À la suite de quoi, les lauréats des ateliers d'artistes seront également présentés lors de cette même commission.

d) Election du-de la président-e et du-de la vice-président-e dès le 1^{er} juin 2023

=====

Le groupe des verts propose Mr Kouamé pour la Présidence. Mr Kouamé est élu à la présidence par acclamation.

Mme Rosset présente, au nom du groupe socialiste, Mme Priscille Dia au poste de vice-présidente qui est élue par acclamation.

**14) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 8 MARS 2023 –
RAPPORTEUR : M. MATTHIEU JOTTERAND****a) Propositions pour étapes planifiées du budget 2024**

=====

Depuis un certain temps, le calendrier du traitement du budget au sein du Conseil municipal et de sa Commission des finances pose un certain nombre de défis. Le Conseil administratif et le service financier ont travaillé sur un calendrier permettant de résoudre l'équation au mieux.

D'un côté, la pertinence de travailler sur les estimations fiscales les plus précises possibles, qui arrivent peu après la mi-octobre, de l'autre la nécessité de dégager un temps suffisant aux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

commissaires et à leurs groupes respectifs pour pouvoir prendre connaissance des éléments et prendre position.

Le placement des séances plénières du Conseil municipal en fin de mois pose un certain problème pour le budget, notamment vis-à-vis du mois d'octobre, où la séance était avancée en raison des vacances scolaires. Elle a alors lieu en même temps que la troisième et dernière estimation fiscale la plus précise, reportant la présentation des comptes à la fin novembre.

Un déplacement des séances plénières en début de mois offrirait – outre divers avantages – la possibilité d'un espacement du calendrier pour le traitement du budget.

Lors de l'arrivée de la deuxième estimation en août, un important travail de l'administration est encore nécessaire durant le mois suivant. Une présentation des effectifs, des nouveaux postes et de la planification des investissements en octobre aux commissions thématiques serait ensuite effectuée.

L'entrée en matière sur le budget aurait ensuite lieu début novembre, avant un vote début décembre, voire plus tard en décembre sur une éventuelle date de réserve. Le Conseil administratif rappelle qu'il ne peut évidemment que proposer cet agenda mais n'y voit, de même que le service financier, que des avantages.

Un-e commissaire souligne que le changement de calendrier apporterait également un gain financier car il permettrait de supprimer une séance.

Un-e commissaire rappelle que c'est le Conseil municipal et non seulement son Bureau qui fixe les dates. Il trouve problématique qu'il n'y ait pas de présentation globale des estimations fiscales avant la présentation dans les commissions thématiques des différents éléments. En effet, dans ces dernières, il y a la volonté de faire le « maximum » pour le thème en question mais que le processus n'a pas beaucoup de sens s'il n'y a pas de vision globale sachant que le budget est évidemment limité.

Le même commissaire insiste aussi sur la nécessité de prévoir deux séances de commission pour le traitement du budget, en revenant de manière critique sur l'annulation de la deuxième séance l'année passée. Elle était trop rapprochée de la précédente, conduisant à sa caducité et à des amendements en plénière.

La conseillère administrative souligne que la commission a pu par le passé avoir des positions contradictoires sur la manière de procéder, qu'elle est toutefois ouverte à différentes options et qu'elle donnera suite à un positionnement clair de la commission.

Une discussion s'ensuit au sujet de la présentation des grandes lignes budgétaires après la deuxième estimation fiscale. Son principe fait l'unanimité et tout le monde s'accorde à dire que cette présentation est à prendre avec des pincettes et qu'elle sera là uniquement pour donner une idée de l'orientation financière à venir. Cela permet aux groupes d'avoir une vision globale et permettrait des propositions en commission sans passer obligatoirement par la lourdeur d'un amendement ultérieur.

La commission confirme à la conseillère administrative qu'elle peut aller de l'avant ainsi avec le service financier. Mme Gachet remercie Mme Aymon, la cheffe du SFI, pour son travail d'analyse des différentes options, afin de dégager la meilleure.

La Commission des finances présentant les grandes lignes budgétaires aura lieu dans la même période que les commissions thématiques, qui recevront les budgets liés à leur sujet et la vision

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

globale. Un-e commissaire demande à ce que le ou la futur-e président-e de la commission prévoie une séance de présentation globale suffisamment tôt en octobre.

**15) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
SEANCE DU 9 MARS 2023 – RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD****a) Situation actuelle de l'exploitation du stade**
=====

Les représentants de l'Institut Florimont (ci-après l'Institut) rapporte que l'utilisation se passe pour le mieux, que ce soit au niveau de la gestion ou sur le plan opérationnel. Ils expriment leur satisfaction de pouvoir disposer du stade pour leurs activités et confirment qu'ils s'efforcent de préserver les lieux et de les rendre dans le meilleur état possible, même si le fait de travailler avec des enfants rend parfois cet objectif difficile, comme lors des tournois de début d'année par exemple.

Ils rappellent que tous les aspects liés à l'entretien du stade sont administrés par Florimont qui s'adapte au mieux. M. Waroquier fait référence à un souci survenu au niveau des sanitaires qui a été résolu et la prise en charge des coûts relatifs sera assumée par l'Institut.

L'Institut rapporte être en contact avec un nouveau partenaire pour les activités extrascolaires footballistiques. Il s'agit de United World. Ils organisent une activité dans la semaine, ainsi que des stages dans des clubs, tels que Sheffield ou Châteauroux. L'an passé, l'Institut a accompagné les élèves pour s'assurer de l'encadrement fourni. Cela leur a paru très satisfaisant et il n'a pas été jugé nécessaire de prévoir à nouveau un accompagnement cette année.

Le Lancy FC (ci-après le Club) indique qu'ils viennent de débiter des discussions avec ce partenaire, dans le but d'organiser des opportunités supplémentaires aux enfants souhaitant compléter leur apprentissage footballistique en deux volets : d'une part un programme « performance » pour les jeunes talents n'ayant pas été retenus par l'élite du football genevoise ; et d'autre part des opportunités d'activités parascolaires accessibles à tous les enfants.

Il est indiqué que United World est une société basée à Genève, active dans le football, qui gère des propriétés internationales. Cette société choisit ses partenaires et ne cherche pas à les multiplier. Ainsi, l'Institut est la seule école qui travaille avec eux et que sans doute le Club sera également un partenaire unique en Suisse. L'intérêt d'United World est sans doute lié au nombre de jeunes licenciés.

L'Institut et le Club conviennent de se rencontrer en avril pour discuter des synergies possibles entre leurs entités et United World, notamment pour le développement de la collaboration académique.

A noter que ce projet pourrait encore accroître l'attractivité du Club.

Le Club souligne les bonnes relations entretenues avec l'Institut, mais souhaite revenir sur les problèmes d'exploitation du stade. En effet, le Club se sent responsable de l'exploitation du site et de la gestion de la sécurité alors qu'il ne contrôle pas les accès. Une discussion devrait avoir lieu avec l'Institut et la commune pour clarifier et mieux prendre en considération les responsabilités et le travail que fournit le club. D'autre part, le Club demande que la question des accès soit rediscutée.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Le Club s'avoue démuni face à la problématique du parking. L'Institut abonde dans ce sens, particulièrement lorsque les entraînements coïncident avec la sortie des classes. A des questions de commissaires, il est indiqué que des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées et que la Commune est consciente de cette problématique. La présence de la Police municipale y est accrue et des pistes de réflexions sont à l'étude. Il est rappelé que la zone est gérée par la Fondation des parkings et que l'Institut travaille avec des agents de sécurité privés pour essayer de fluidifier la situation.

Le Club demande que deux places de parking soient mises à disposition des personnes œuvrant bénévolement pour le club. Il est répondu qu'il n'est pas possible pour la Commune de privatiser un espace sur ce parking. En outre, un.e commissaire souligne qu'il serait particulièrement malvenu, à la lumière des efforts consentis par la commune en termes de mobilité douce, de mettre des places de parc à disposition d'une association subventionnée. Et bien que les engagements ne soient pas identiques entre un employé communal et un bénévole qui donne de son temps libre, le plan climat de la Commune ne va pas non plus dans ce sens.

L'Institut propose d'ouvrir une discussion avec le club lors de la rencontre prévue prochainement pour une éventuelle mise à disposition de places de parking dans sa cour. Ce point devra être vérifié avec le responsable du Campus.

Mme Gachet, présidente, se réjouit si une synergie peut être trouvée et confirme que la Commune ne pourra, quoiqu'il arrive, pas entrer en matière sur ce point.

Enfin, le club demande le résultat de l'analyse qui a été effectuée sur l'état du terrain A, signalé comme dangereux. A la question d'un.e commissaire, il est indiqué que l'usure est plus rapide qu'anticipée du fait de son utilisation plus importante que prévue. Des remplacements seront planifiés en roulement pour résoudre les problèmes de dangerosité et garantir l'homologation des terrains. M. Carnazzola se mettra en contact avec son collègue en charge des budgets d'investissement relatifs.

b) Projets futurs

=====

Suite à une interpellation du Club concernant l'augmentation des effectifs, l'utilisation de containers déjà existants et le manque de zone d'accueil, un projet a été évoqué avec le club et les collègues du service de l'aménagement du territoire, portant sur l'ensemble du périmètre, notamment la zone villa surplombant le stade. A noter que des négociations sont en cours avec les propriétaires concernant une des villas n'appartenant pas à la commune.

L'idée est d'imaginer ce qui pourrait être fait pour réhabiliter cette zone villa en zone sportive. Par ailleurs, la prolongation des sous-sols dans l'idée de construire des vestiaires ou une boutique est également étudiée.

En termes de calendrier, l'idée pourrait être présentée au Conseil municipal durant le second semestre de cette année. M. Carnazzola souligne que cette zone offre un réel potentiel pour un sport qui reste le plus populaire. Il rappelle qu'en octobre dernier 80 enfants figuraient sur la liste d'attente du club et que compte tenu des nouvelles constructions alentours, la situation n'irait certainement pas vers le mieux. Les besoins existent donc. La présidente souligne que la pression se fait aussi ressentir concernant l'augmentation de la demande sur les équipes de filles. En effet, le manque de place a amené à renoncer à la création d'une cinquième équipe féminine au sein du Club.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

Par ailleurs, la révision des éclairages en vue de diminuer la pollution lumineuse et de diminuer la consommation d'énergie (50-70%) a été entamée sur les trois sites. Des économies d'entretiens sont également à prévoir.

Un.e commissaire s'intéresse aux alternatives « indoor » qui pourraient être envisagées. Ces solutions ne sont malheureusement pas aisées, car d'une part, la disponibilité des salles est déjà soumise à une forte pression et d'autre part, la pratique indoor demande une salle triple. Or, la seule existant sur le territoire de la commune appartient au canton de Genève. Il s'agit de la salle Stitelmann.

Pour finir un problème de nuisances olfactives est évoqué concernant la salle. Une solution sera recherchée entre le technicien sur place et la Commune.

POINTS FINAUX

16) NOMINATION D'UN-E VICE-PRESIDENT-E ET D'UN-E SUPPLEANT-E POUR LE LOCAL DE VOTE DU PETIT-LANCY

M. Couto : le service des votations et élections a écrit à la commune pour nous faire part d'une incohérence dans les listes des présidences et vice-présidences du local de vote du Petit-Lancy.

Il s'avère que deux des personnes qui étaient nommées comme vice-président et suppléant pour le local de vote du Petit-Lancy pour le scrutin du 2 avril qui concerne les élections cantonales pour le Grand Conseil ont décidé entre-temps de se porter candidats à cette élection, ce qui les empêche d'exécuter cette mission. On a dû trouver d'autres personnes. Celles-ci ne figurent pas déjà dans les listes initiales, c'est pourquoi on doit soumettre ces personnes au vote de ce Conseil municipal.

Ainsi, pour le scrutin du 2 avril 2023, pour le local de vote du Petit-Lancy, M. Prats a été désigné comme vice-président et M. Tomaselli comme suppléant. C'est sur cette nomination que nous allons voter.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Beun : j'ai trois questions au Conseil administratif. La première concerne les travaux du tram qui ont bien avancé. Nous vous remercions déjà d'avoir installé un tapis contre le bruit et les vibrations sur le chemin des Palettes. La question est : pourquoi sur Curé-Baud, cela n'a pas été fait. Je précise qu'il y a plein d'immeubles non récents et sans ce tapis de protection, le tram va générer trop de puissance.

Autre question : le changement de photographe concernant le projet du tram. A l'époque, il s'agissait de M. Frank Chaussivert qui s'occupait depuis le début des travaux de photographe,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

d'archiver, de faire un livre là-dessus. Apparemment il y aurait un autre photographe, on aimerait savoir pourquoi.

La dernière question concerne le croisement Palettes/Semailles côté restaurant et direction Plan-les-Ouates. Serait-il possible d'installer un candélabre avec une lampe afin que le passage-piéton soit illuminé et sécurisé ?

M. Dérobert : j'ai deux remarques à destination du Conseil administratif. La première : serait-il possible d'étudier la pose d'un miroir au bout de la route de Saconnex-d'Arve, sur la Chapelle ? Il y a régulièrement des petits accrochages, heureusement pas trop graves, mais peut-être qu'un miroir pourrait être intéressant.

La deuxième proposition serait de faire réparer les potelets amovibles à la sortie de la caserne des pompiers et devant la salle du Petit-Lancy. Cela dure depuis un certain nombre de mois, notamment devant la salle du Petit-Lancy. Beaucoup de véhicules peuvent aller se parquer devant lors de soirées. Merci à la police municipale de faire son rôle mais si les potelets étaient là, il n'y aurait pas besoin.

M. Dätwiler : c'est une question écrite du groupe MCG à l'attention du Conseil administratif.

Trop d'habitants de la commune de Lancy sont au chômage bien qu'ils ne manquent ni d'énergie ni de talents. Face à la concurrence des travailleurs frontaliers (permis G), beaucoup ont de la peine à trouver leur place sur le marché de l'emploi.

Le MCG a découvert que de trop nombreux fonctionnaires de l'Etat de Genève étaient des permis G, qui n'ont pas de lien avec Genève ni par la nationalité ni par la résidence.

Si l'Etat doit montrer l'exemple, les communes également doivent être exemplaires. Pour cette raison, nous avons besoin d'avoir toute la transparence nécessaire concernant la commune de Lancy.

Dès lors notre question est la suivante :

- *Combien y-a-t-il d'employés titulaires du permis G, par service, dans la commune de Lancy et combien ont été engagés dans les trois dernières années ?*

M. Mayer : ma question portera sur le Conseil des habitants. Avant cela, je voulais souligner que les actes décisionnels reposent, comme cela a été précisé, sur la politique institutionnelle dans les assemblées qui sont élues démocratiquement et il me semble que le Conseil des habitants ne remet pas en cause ce principe. Cependant la politique institutionnelle peut rebuter ou faire peur parce qu'elle est constituée de règlements, de codes et d'usages qui doivent être respectés.

Je ne partage pas l'avis que la politique traditionnelle serait suffisante. On constate souvent avec les taux de participation très bas qu'une partie de la population ayant le droit de vote a de la peine à se reconnaître dans les institutions traditionnelles, non pas par opposition à la démocratie, mais parfois par incompréhension. Il y a également un grand sentiment d'illégitimité parmi la population, cette population qui ne vote pas, qui ne comprend pas toujours notre cirque politique et qui ne dispose pas des moyens pour se faire entendre ou qui pense ne pas disposer de ces moyens.

Sur la base de ce constat, je suis personnellement favorable à ne pas se contenter de la situation actuelle, même si toute personne disposant du droit de vote a aussi le droit de ne pas voter, mais essayer d'élargir le nombre de personnes qui peuvent s'exprimer, je pense que cela aide à

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

la cohésion sociale, cela peut prévenir dans une certaine mesure l'individualisation actuelle qui mène à des comportements asociaux et qu'il est ensuite très difficile à résoudre, même par des moyens sécuritaires.

Ma question est par rapport à la façon dont cela a été abordé dans ce cénacle. Il y a eu un débat qui a été lancé suite à la communication du Conseil administratif. Est-ce que c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu que je réagisse ou c'est bien maintenant, au moment des propositions et questions, qu'il faut réagir ?

M. Antich : pour ma part j'ai trois questions. La première, j'ai mes enfants qui sont à l'école du Sapay, et régulièrement on reçoit par e-mail des communications qui concernent uniquement la commune de Plan-les-Ouates. Je me demandais si c'était possible de diffuser, à travers les écoles, quand il y a des fêtes ou des événements qui se passent sur la commune, mais de manière un peu ciblée. Il n'y a peut-être pas besoin de diffuser sur toute la commune toutes les fêtes qui se passent mais par exemple quand il y a la fête des trois marchés, on pourrait peut-être cibler les Palettes ou éventuellement élargir jusqu'au Sapay. Je voulais voir si quelque chose était possible sans forcément non plus passer par des tracts, l'idée étant d'éviter d'avoir un trop fort impact sur les diffusions de communications.

Ma deuxième question : j'ai remarqué qu'il y avait au bas de la route de la Chapelle, juste au-dessus de la gare du Bachet des containers qui ont été posés sur un terrain qui à mon avis doit faire partie du futur quartier Chapelle-Gui. J'aimerais avoir des précisions sur la temporalité, la durée de ces containers, j'ai vu que c'était un micro-hameau qui était prévu. Et je me demandais la durée prévue de ces installations.

La dernière question porte sur les aménagements de CAD qui ont commencé au chemin des Rambossons. J'ai vu que les travaux étaient prévus du 17 mars au 8 septembre. Je me demandais si la route allait être fermée durant toute cette période, parce que c'est une période assez longue et il y a des habitants, ainsi que pour le stade de football d'ailleurs, il y a des accès et on sera obligé d'aller jusqu'au café Zinette pour faire demi-tour. En tout cas, certains habitants sont fortement impactés par cela et se demandent si la durée de la fermeture de ce chemin sera durant toute la durée des travaux ou pas.

M. Bonvin : ma question concerne l'écopoint du square Clair-Matin, pourquoi n'y a-t-il pas de container pour le verre ?

M. Jotterand : deux propositions de ma part. La première serait d'ajouter dans CMNet un canevas pour les délibérations.

La deuxième ne sera pas non plus révolutionnaire, mais pour avoir vice-présidé le local de vote avec notre président, M. Couto, le 12 mars, les urnes mériteraient vraiment d'être repeintes, l'exercice de la citoyenneté dans une chose complètement délabrée n'est pas très classe.

M. Couto : je vous rejoins, j'avais d'ailleurs publié une photo avec l'urne et on m'a dit qu'elle n'était pas dans un très bon état.

Mme Monod : deux questions. La première est un peu double, j'ai été sollicitée à plusieurs reprises concernant l'éclairage de bâtiments d'entreprises durant la nuit plus ou moins fort. Ma question est : il me semble me souvenir qu'une sensibilisation était prévue, donc savoir si cela avait été fait. La deuxième est de savoir à qui on pouvait adresser ces personnes qui nous posent des questions, j' imagine au Canton, est-ce que vous auriez un contact ?

La deuxième question concerne un point de détail sur l'escalier qui descend du groupe Mallet à la gare de Pont-Rouge qui n'est plus éclairé du tout. Je ne sais pas si c'est une panne ou une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

décision et auquel cas ne serait-il pas opportun d'éteindre la lumière qui est en dessous et qui fait qu'on ne voit pas les marches de nuit.

M. Haas : j'ai une question écrite.

Grand prix de la montagne pour les cyclistes à Lancy

Fermeture d'un sens de circulation pour les rampes du Pont Rouge et Quidort

Avec cette décision, qui devrait permettre aux cyclistes de bénéficier de bandes cyclables, le canton a tout simplement négligé un aspect topographique :

La rampe du Pont-Rouge présente une pente moyenne de plus de 8% et celle de Quidort de plus de 11%.

Ces pourcentages sont comparables à ceux de plusieurs grands cols en Suisse.

Pour le cycliste qui dispose des ressources financières pour circuler avec un vélo électrique haut de gamme, ces pentes ne sont évidemment pas problématiques.

Par contre, pour le cycliste commun qui devra les gravir à la force du mollet, c'est une autre paire de manche, voire même un obstacle insurmontable....

Cette difficulté avait déjà été identifiée à l'époque par un magistrat mais le contexte était moins favorable aux adeptes de la petite reine, et personne ne prédisait le boom du vélo.

Nous nous demandons si une étude de faisabilité pour disposer d'un système de remonte-pente urbain ne devrait pas être envisagée ?

Un tel équipement serait une attraction pour Lancy, et permettrait à tout un chacun de bénéficier des nouvelles décisions cantonales....

Pour illustrer cette proposition, un petit clip vidéo de l'installation qui existe depuis de nombreuses années dans la ville de Trondheim en Norvège.

https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiyxZ_Ir-v9AhUmgv0HHY45CcxQQFnoECACQAQ&url=https://www.lacote.ch/economie/entreprises-innovation/norvege-poma-veut-developper-le-cyclocable-un-remonte-pente-urbain-pour-velos-576301&usq=AOvVaw0vAO5VMEGoEDcmbIjRH4_j

Est-ce qu'un budget de plus de 2mio, soit environ celui voté en mars 2018 pour améliorer la sécurité et le confort du secteur Pont-Rouge Ormeaux, permettrait de réaliser une installation de ce type ?

M. Couto : en effet, je les ai déjà faites les deux et malgré que j'aie un vélo électrique, j'avoue que c'est un peu difficile.

Mme Moyard : Mme Beun, en ce qui concerne le mécanisme amortisseur de bruit qui a effectivement été installé à la demande expresse de la Ville de Lancy sur le premier virage, c'est-à-dire celui depuis les Communes-Réunies pour s'engager sur le chemin des Palettes, l'a été parce que les bâtiments qui pouvaient faire cette demande n'existaient pas encore. Donc on a travaillé pour obtenir des pré-financements, etc. La situation de l'autre côté, sur l'autre virage à 90°, c'est-à-dire au bout du chemin des Palettes pour s'engager sur Curé-Baud, est différente étant donné que les bâtiments, eux, sont là. Je vais vérifier pour vous répondre de manière plus détaillée en avril, mais à ma connaissance il y avait effectivement cette demande qui avait été

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

faite, avec des procédures d'opposition des bâtiments concernés, dont certains d'ailleurs de notre régie à notre demande dans l'idée de faire valoir les éléments. Après, il y a des questions pour que ce soit accepté dans le cadre des travaux, il y a des mesures de bruit et il faut être dans certaines normes. Il me semble que ce sera le cas, mais je vous reviendrai plus précisément au prochain Conseil municipal.

Vous m'apprenez qu'il y a un photographe qui était en charge du chantier. J'étais au courant d'une photographe en charge du chantier de Pont-Rouge, mais sur le trajet du tram, je dois vous dire que je ne sais pas, mon collègue n'avait pas l'air d'être plus au courant, ou alors il était mandaté par le Canton parce que je rappelle que le chantier du tram est un chantier cantonal, donc nous n'avons pas la réponse à cette question et je pense que si vous voulez une réponse, il faudra la chercher du côté du Canton et de l'Office cantonal en charge de ce chantier.

En ce qui concerne l'éclairage, il n'y a pas encore les éclairages définitifs, on est sur des éclairages de chantier encore sur le chemin des Palettes. Donc, oui la situation sera notoirement améliorée dans les mois qui viennent puisque nous arrivons gentiment vers la dernière partie de ce chantier. On voit d'ailleurs que cela avance bien puisque les travaux seront en principe terminés en octobre pour une mise en service en décembre.

M. Dérobert, concernant le miroir à l'angle de la route de la Chapelle/route de Saconnex-d'Arve, on va évaluer la situation et on vous reviendra.

M. Dätwiler, on fera des calculs et des statistiques pour le prochain Conseil municipal concernant les permis G.

M. Mayer, je vous remercie de vos propos, je ne me positionne pas pour savoir quel était le bon moment pour les faire dans l'ordre du jour, mais je suis contente de voir que certains conseillers municipaux ont saisi en tout cas le sens de la démarche.

Je rebondirais juste sur ce qu'a dit M. Dérobert. Je crois qu'essayer d'inclure des gens, cela ne veut pas dire en exclure d'autres. Donc je vous laisse la responsabilité de savoir si « la politique c'est vous », vous trouvez que c'est une mauvaise formule, mais ce n'est pas parce qu'on dit à des gens : secouez-vous, si des choses ne vous conviennent pas, dites quelque chose, ne restez pas à grommeler sur votre canapé. C'est simplement une manière de proposer aux gens de s'intéresser de la manière qui leur convient, cela peut être se présenter aux prochaines élections, s'engager dans une association ou juste venir donner son avis dans le cadre de cette démarche participative. Donc je ne crois pas qu'il faille le voir, en tout cas ce n'était pas du tout la volonté du Conseil administratif, comme un critère d'exclusion de ceux qui déjà s'investissent comme vous le faites. C'est juste une manière d'essayer d'inclure d'autres personnes en plus, parce que je crois que la vivacité de notre démocratie sera d'autant plus forte qu'il y aura un grand nombre de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, participeront.

Et quand bien même je vénère tout autant que vous la démocratie directe, dire que tout est merveilleux dans notre beau pays quand on a 40% de votants parmi ceux qui ont le droit de vote, je pense qu'il y a effectivement des choses à faire, on ne peut pas se satisfaire de cela.

On pourra rediscuter de cela et j'espère qu'au terme de la Commission sociale à laquelle, j'en suis sûre, vous participerez, vous serez beaucoup plus favorable à ce projet.

M. Antich, quand une école est intercommunale, eh bien elle est intercommunale. L'école du Sapay est intercommunale entre Lancy et Plan-les-Ouates, donc effectivement elle considère un bassin de population indépendamment de la frontière communale. Non, effectivement on n'informe pas que les communiens de telle ou telle commune d'un événement qui se passe à un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

endroit ou un autre, c'est aussi l'idée d'informer les petits Plan-les-Ouatiens de tout ce que l'on fait de bien, respectivement l'inverse. Donc, non, on ne va pas retravailler la communication dans le sens de la couper.

En ce qui concerne la durée de fermeture des routes en lien avec la pose du CAD à Rambossons, je vous reviendrai.

Les canevas pour les délibérations, je pense qu'on va être en mesure de s'en charger, via Mme Crisafulli.

On a noté que vous estimiez que les urnes étaient moches. A notre avis, elles sont propriété du service des votations mais on va vérifier la chose et sinon on ne manquera pas de faire un petit signe au SVE, mais il ne me semble pas qu'elles nous appartiennent.

Mme Monod, je ne sais pas si vous avez entendu ce que j'ai dit en début de séance, en réponse à M. Haas, qui avait posé lors de la dernière séance à peu près la même question que vous. Donc, oui, on a fait un travail de sensibilisation en s'adressant directement par écrit à toutes les entreprises. On ne va pas refaire une deuxième salve de courriers. Par contre, si vous êtes interpellée, je pense qu'il faut conseiller aux personnes qui auraient envie de le faire d'interpeller directement l'OCEN qui est en charge au niveau du Canton de gérer ces questions.

Mme Gachet : concernant la question des potelets, en tout cas ceux qui sont devant la salle du Petit-Lancy, j'ai demandé au service des locations de salles de vérifier si c'était en lien avec la mise à disposition des salles ou si les potelets étaient cassés et j'ai rendez-vous avec eux demain pour en parler et je vous reviendrai.

M. Bonfanti : concernant la question de M. Antich sur les containers dans le PLQ de Chapelle-Gui, il s'agit des containers qui étaient auparavant installés sur la commune de Plan-les-Ouates et qui ont été délocalisés et installés là. Ils sont installés par l'Hospice général si je me souviens bien. Quant à la durée, cela va dépendre de la durée d'avancement du PLQ de Chapelle-Gui. Donc, plus on ira vite, plus vite ils seront enlevés, moins on ira vite, plus ils resteront là-bas. On a quand même un objectif pour un vote de ce PLQ pour 2026, si je ne me trompe pas, donc les premiers travaux pourront intervenir en 2028. Donc, ils seront là encore quelques années.

Concernant les escaliers menant du groupe Mallet au quartier de Pont-Rouge, effectivement il semblerait qu'il y ait une panne. Je vais m'y rendre dans quelques minutes en rentrant chez moi, cela me permettra de voir si cela fonctionne ou pas. Si en effet cela ne fonctionne pas, on contactera les SIG pour réparer la panne.

Concernant l'écopoint au square Clair-Matin, il n'y a pas de benne de verre dans la mesure où l'on considère que cet écopoint a une trop grande proximité avec les habitations et le verre fait passablement de bruit quand il tombe, donc nous n'avons pas souhaité en mettre.

La dernière intervention de M. Haas concernant la rampe Quidort et la rampe de Pont-Rouge, pour la rampe de Pont-Rouge, pour ma part, je la fais à vélo normal ou à vélo électrique. Après, on peut être en bonne santé ou pas. Pour la rampe Quidort, effectivement c'est un peu plus compliqué, mais j'ai déjà vu des gens à vélo électrique remonter la rampe Quidort. Quand on sait que le nombre de vélos électriques a tendance à fortement augmenter, il y a maintenant des vélos électriques qui sont à Fr. 2000.— et qui permettent de monter cette rampe.

Quant à la solution que vous avez envisagée, je ne suis pas certain qu'elle soit intéressante du point de vue financier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

M. Couto : les questions ont été posées, les réponses possibles ont été données, la séance est close.

La séance est levée à 22h25

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.